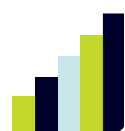


Rapport Annuel 2024

Les chiffres clés



+ 6,3 %*

Somme de bilan
11 446,3 millions €



+ 10,0 %**

Résultat net
28,1 millions €



+ 7,8 %*

Dépôts de la clientèle
10 346,2 millions €

+ 2,2 %*

Crédits à la clientèle
7 860,4 millions €



+ 8,1 %*

Fonds propres réglementaires
837,3 millions €



+ 3,6 %*

Produit net bancaire
246 millions €



27 855

arbres plantés au Bangladesh et au Luxembourg en 2024 grâce aux cartes de crédit durables et aux donations OPERA. 89.000 arbres ont été plantés au total depuis 2021.



+ 9,8 %*

54 176
Membres Raiffeisen

24

* par rapport à 2023

** par rapport à 2023 (hors élément exceptionnel)

Sommaire

01	Les organes de la société	4 - 7
02	Avant-propos	8 - 12
03	Rapport de gestion	13 - 19
04	Les activités de la Banque	20 - 39
05	Rapport du réviseur d'entreprises agréé	40 - 46
06	États financiers au 31 décembre 2024	47 - 97
	Bilan	48 - 50
	Compte de profits et pertes	51 - 52
	Annexe aux comptes	53 - 97



01

Les organes de la société

De gauche à droite :

Eric Peyer, Membre du Comité de Direction,
Jean-Louis Barbier, Membre du Comité de Direction
jusqu'au 31 décembre 2024,

Laurent Zahles, Président du Comité de Direction,
Guy Hoffmann, Président du Conseil d'Administration,
Sandrine De Vuyst, Membre du Comité de Direction,
Georges Heinrich, Membre du Comité de Direction.



Conseil d'Administration

Guy Hoffmann	Président
Camille Schrenger	Vice-Président
Manuel Baldauff	
Romain Bausch	
John Bour	
Marc Hentgen	
Carlo Hess	
Claude Pundel	
Marc Reiners	
Raymond Schadeck	
Claude Strasser	
Diane Wolter	
Laurent Zahles	
 Ernest Cravatte	 Président honoraire

Comité d'Audit-Risques

Raymond Schadeck	Président
Romain Bausch	
John Bour	
Carlo Hess	
Guy Hoffmann	

Comité de Nomination

Guy Hoffmann	Président
Romain Bausch	
John Bour	
Claude Pundel	
Claude Strasser	

Comité de Rémunération

Romain Bausch Président
Guy Hoffmann
Raymond Schadeck

Comité de Direction

Laurent Zahles Président
Jean-Louis Barbier Membre jusqu'au 31 décembre 2024
Sandrine De Vuyst Membre
Georges Heinrich Membre
Eric Peyer Membre

Directeurs

Laurent Derkum Ressources Humaines, Marketing et
Communication et ESG
Michaël De Roover Informatique
Romain Funk Marketing et Support Commercial
jusqu'au 31 mars 2024
Alain Jemming Marchés Financiers et Trésorerie
Georg Joucken Banque Privée
Tankred Rautert Support Opérationnel
Marc Schronen Entreprises
Mex Thill Crédits et Juridique

Responsables des Fonctions de contrôle

Michel Detzen	Chief Internal Auditor
Alexandre Depouhon	Chief Risk Officer
Lionel Gendarme	Chief Compliance Officer

Membres du Beirat

Manuel Baldauff	Nathalie Mège
Werner Carl	Simone Polfer
Auban Derreumaux	Romain Poulles
Marc Hemmerling jusqu'au 18 mars 2024	Martine Schaeffer jusqu'au 23 juillet 2024
Marc Hentgen	Lisa Schon
Carlo Hess	Camille Schrenger
Pascale Kauffmann	Nathalie Sutor
Simone Marx	Marc Vanolst

Membres de la Direction

Robert Bast	Ressources Humaines
Daniel Bieber	Banque Privée
Analia Clouet	Secrétariat Général
Béatrice Debarnot	Compliance
Maxime Delrue	Finance
Luigi Di Franco	Gestion & Approche Commerciale
Luc Diseviscourt	Coordination et Contrôle Banque Commerciale
Marc Geib	Entreprises
Luc Girst	Gestion & Approche Commerciale
Tom Grüneisen	Juridique
Samuel Kemp	Compliance
Michel Lamesch	Ressources Humaines
Stéphane Leydet	Ressources Humaines
Marcel Martin	Crédits, jusqu'au 17 juillet 2024
Ben Petry	Crédits
Patrick Schiltges	Entreprises, jusqu'au 17 juillet 2024
Guy Schmit	Crédits
Christian Schott	Études Crédits et Juridique
Nathalie Sprauer	Data Protection Office
Pierre Stoffels	Organisation
Maarten Van Mechelen	Banque Privée

Avant-propos

02



La proximité reste l'un des piliers qui nous distingue sur le marché financier

Dans un environnement mondial marqué par des défis économiques et géopolitiques de plus en plus complexes, la Banque continue de se démarquer grâce à son engagement en faveur de valeurs solides qui guident chacune de ses décisions. Alors que le paysage financier est en constante évolution, nous avons su rester fidèles à notre objectif primordial : être une banque moderne et de proximité qui place le client en tant que personne au cœur de son modèle, tout en maintenant un équilibre entre sécurité, innovation et durabilité.

Guy Hoffmann
Président du
Conseil d'Administration



En tant que banque coopérative, notre ancrage local va bien au-delà d'une simple présence géographique : il constitue le fondement même de notre identité et fait partie de notre ADN. Nous sommes convaincus que la relation humaine, mais surtout la relation de confiance, restent primordiales, notamment dans un monde de plus en plus digitalisé.

Ainsi, nos agences ne sont pas de simples points de transaction mais elles véhiculent et incarnent le visage humain de nos services. Elles sont des lieux de rencontre et d'échange, où le lien social se construit au quotidien grâce à de l'écoute, de la compréhension et de l'accompagnement individuel.

Nous continuons de miser sur cette proximité qui reste l'un des piliers qui nous distingue sur la place financière.

Nous veillons à ce que tous nos clients, qu'ils soient particuliers, PME ou investisseurs, aient un accès privilégié à des produits et services de qualité, accessibles près de chez eux. Cette présence locale est un véritable atout qui complète et enrichit nos différentes solutions digitales, garantissant ainsi une expérience fluide et efficace pour tous nos clients, quelles que soient les évolutions technologiques.

Bien évidemment, du fait d'une clientèle de plus en plus connectée, notre offre digitale ne cesse de se développer. Nous avons fait le choix de maintenir un réel équilibre entre notre présence physique et nos solutions digitales afin de répondre aux attentes de tous nos clients, et ce de la manière la plus sécurisée et moderne possible. Nous sommes convaincus que le futur de la Banque réside dans cette parfaite combinaison alliant, d'une part, innovation technologique et sécurité et, d'autre part, accompagnement personnalisé et expertise humaine. Notre stratégie restera centrée sur les besoins de chacun en proposant des solutions modernes, intuitives et fiables.

À côté de cela figure la durabilité qui est également au cœur de notre modèle. Loin d'être uniquement considérée comme simple objectif secondaire, la durabilité est un principe fondamental qui guide chacune de nos initiatives. En tant qu'institution consciente de nos impacts, nous intégrons la finance durable dans toutes nos actions, ainsi que dans nos produits et processus de gouvernance.

Nous sommes persuadés qu'une banque ne doit pas seulement être un acteur de l'économie, mais aussi et surtout, un acteur engagé pour la société et l'environnement.

C'est pourquoi, nous déployons des solutions concrètes pour favoriser un avenir plus durable, un engagement qui dépasse

les résultats financiers et incarne nos valeurs et notre identité coopérative.

En dernier lieu, citons un autre moteur essentiel de notre performance et de notre créativité : la diversité. Nous poursuivons, aussi bien au sein de nos équipes que dans nos pratiques, la consolidation d'une gouvernance solide et inclusive, où chaque voix est entendue et respectée. Ce cadre favorise un environnement équitable, où la collaboration et la diversité d'idées nous permettent de faire face « ensemble » aux défis de demain. Vous l'aurez compris : en 2024, nous avons renforcé notre engagement à bâtir une banque pérenne et responsable, et nous poursuivrons ce chemin avec la même détermination.

Notre stratégie continuera d'évoluer pour répondre aux besoins changeants de nos clients, tout en préservant l'excellence du service qui fait notre réputation.



Guy Hoffmann

Président du Conseil d'Administration

Des résultats solides grâce à la mobilisation de tous les métiers de la Banque

Malgré un environnement économique incertain, l'année 2024 a été marquée par une dynamique solide et résiliente au sein de Banque Raiffeisen, consolidant ainsi sa position de partenaire de confiance pour ses clients et assurant la pérennité de son développement.

Laurent Zahles
Président du
Comité de Direction



Face à une conjoncture économique complexe et à un manque de prévisibilité la Banque a su naviguer avec agilité, tout en poursuivant ses objectifs de développement. Elle est restée fidèle à sa mission : accompagner durablement ses clients, qu'ils soient particuliers, professionnels ou institutionnels, en leur offrant des solutions adaptées et un suivi personnalisé. Notre modèle coopératif, fondé sur la proximité et la solidarité a, une nouvelle fois, prouvé sa pérennité et son adéquation avec les besoins de nos clients.

Malgré un cadre économique qui demeurerait complexe, notre activité a enregistré des résultats solides et prometteurs en 2024. Notre communauté de membres a franchi le cap des 50 000, tandis que le nombre de clients a progressé en continuité. Parallèlement, la collecte de l'épargne et des dépôts a augmenté de 7,8 %, témoignant de la profonde confiance renouvelée envers la Banque.

L'activité des placements financiers a de son côté poursuivi son expansion, avec une dynamique soutenue tant en gestion discrétionnaire qu'en conseil en investissement. Quant à l'activité crédits, bien qu'elle n'ait pas encore retrouvé ses niveaux d'avant-crise, une nette amélioration par rapport à 2023 a été constatée, portée notamment par la croissance des encours auprès de la clientèle professionnelle, des secteurs communal et paraétatique, ainsi que par un retour progressif de la demande des clients particuliers.

En termes de revenus, cette dynamique commerciale s'est traduite par une hausse de 3,6 % du produit net bancaire, qui dépasse désormais 245 millions d'euros, portée principalement par les résultats d'intérêts et les revenus de commissions.

En dépit des défis économiques, la Banque a continué à investir dans son avenir et dans celui de ses clients et collaborateurs, engendrant ainsi une hausse des coûts d'exploitation de 6,3 %. Une vingtaine de nouveaux collaborateurs ont rejoint nos effectifs pour renforcer notre développement.

Pour notre clientèle privée et professionnelle, nous avons également poursuivi l'expansion de nos points de contact physiques avec l'ouverture de nouvelles agences, la rénovation d'autres ainsi que le lancement de notre « Business Hub » à Esch/Alzette après ceux de Leudelange et d'Ettelbruck.

Un focus particulier a aussi été porté et portera davantage encore à l'avenir sur la transformation digitale de nos outils, améliorant l'expérience client, renforçant la sécurité de nos services en ligne et simplifiant les processus internes.

En termes de durabilité, la Banque a su témoigner de son ambition d'être un acteur du changement et de la transition vers une économie plus durable, notamment grâce à l'élargissement de ses produits et services ESG

et aux mesures prises en faveur de l'efficacité énergétique de plusieurs de ses sites.

Toujours dans un souci de gestion prudente des risques, la Banque a poursuivi sa politique rigoureuse en matière de provisionnement tout en renforçant les réserves prudentielles pour anticiper d'éventuels risques non identifiés dans un contexte économique encore incertain.

En combinant ces différents éléments, grâce à un développement continu de ses activités et structures, une gestion rigoureuse et une approche prudente, le résultat ordinaire atteint 28,1 millions d'euros, en croissance de 10 % par rapport à 2023 (hors éléments exceptionnels).

2024 a été une année solide pour Banque Raiffeisen qui, grâce à sa structure fiable et pérenne et son engagement envers ses clients, a su renforcer son positionnement comme un acteur-clé dans le paysage bancaire.

En ce début d'année 2025, la Banque reste résolument tournée vers l'avenir, forte de ses valeurs de proximité et de confiance, prête à accompagner ses clients dans la réalisation de leurs projets à long terme.


Laurent Zahles

Président du Comité de Direction

03

Rapport de gestion 2024



Rapport de gestion 2024

L'année 2024 restera dans les mémoires comme une période de transformation majeure, marquée par des bouleversements géopolitiques, des ajustements économiques et des innovations technologiques contribuant à redéfinir l'ordre politique et économique mondial.

D'un point de vue géopolitique, 2024 a été une année où les tensions et incertitudes se sont accrues. Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient ont perduré, impactant les chaînes d'approvisionnement et renforçant les incertitudes sur les marchés financiers. Par ailleurs, les élections aux États-Unis et en Europe ont ajouté une volatilité supplémentaire, alimentant les débats sur les politiques monétaires et commerciales à venir.

Sur le plan économique, la tendance à la normalisation de l'inflation a permis aux banques centrales d'adopter une posture plus accommodante après les cycles de resserrement de 2022 et 2023. Aux États-Unis, la Federal Reserve a initié une baisse de ses taux directeurs en septembre 2024, après les avoir maintenus à des niveaux élevés pendant plusieurs trimestres. La Banque Centrale Européenne (BCE) a suivi une trajectoire similaire, réduisant progressivement son taux de dépôt pour atteindre 3 % en décembre 2024, après avoir observé un ralentissement de l'inflation, qui s'est établie à 2,4 % en décembre 2024 et après avoir atteint un plancher de 1,7 % en septembre.

En termes de croissance économique, les divergences entre les États-Unis et l'Europe se sont poursuivies. L'économie américaine a maintenu une trajectoire de croissance solide, soutenue par une consommation résiliente et un marché du travail dynamique.

En revanche, la zone euro a continué de faire face à un ralentissement de la consommation, à des coûts énergétiques persistants à des niveaux élevés et à une stagnation industrielle exacerbée par la perspective de tensions commerciales avec les États-Unis.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par des avancées technologiques majeures, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle. Ces innovations ont alimenté la croissance des marchés boursiers et des investissements technologiques, tout en soulevant des questions éthiques et sociales sur l'emploi et la régulation des nouvelles technologies.

Les investisseurs ont navigué dans un environnement contrasté, avec des opportunités et des risques significatifs. L'année 2024 a confirmé la domination du marché des actions américaines. Le S&P (Standard & Poor's) a enregistré une performance remarquable de + 24 %, portée par la solidité des résultats des entreprises et l'enthousiasme autour des grandes valeurs technologiques.

L'année a vu un retour progressif des investisseurs vers les obligations d'État et les obligations d'entreprise de qualité. 2024 a également été une année record pour l'or, dont le prix a progressé de 27 %.

Plusieurs facteurs ont contribué à cette tendance, notamment la diversification des réserves des banques centrales des pays émergents et les tensions géopolitiques.

Au Luxembourg, après une année 2023 difficile, le marché immobilier a montré des signes de stabilisation. Les mesures gouvernementales mises en place début 2024 ont soutenu le secteur, mais les niveaux des taux d'intérêts ont continué de restreindre l'accès au crédit.

Les prix des appartements et maisons existants ont stagné après la correction marquée de l'année précédente. L'économie luxembourgeoise a connu une croissance modérée, portée par le dynamisme du secteur financier et des services aux entreprises.

Toutefois, la hausse du coût de la vie et le ralentissement des embauches dans certains secteurs ont affecté la confiance des ménages. Par ailleurs, l'année 2024 a vu une accélération des efforts en matière de finance durable. Le Luxembourg, en tant que hub financier européen, a poursuivi son engagement dans la transition vers une économie plus durable, notamment dans le domaine des fonds d'investissement ESG.

Dans ce contexte, Banque Raiffeisen a poursuivi son engagement en s'appuyant sur ses valeurs de prudence, de résilience et de proximité avec ses clients. Elle a adapté ses offres aux nouvelles réalités économiques, en proposant des solutions de financement pour des projets à impact écologique et en soutenant les particuliers et entreprises face aux défis conjoncturels. En matière de placements, la Banque s'assure que chaque produit et service proposé dispose d'une alternative durable, en intégrant des critères environnementaux,

sociaux et de bonne gouvernance. Enfin, la Banque a poursuivi ses investissements dans la modernisation de ses services numériques pour répondre aux attentes croissantes en matière de digitalisation.

En 2025, la Banque continuera à évoluer dans un environnement en mutation, en maintenant une approche équilibrée entre innovation, gestion prudente des risques et engagement envers ses parties prenantes et notamment ses clients. Fidèle à son modèle coopératif, elle contribuera activement au développement d'une finance durable et accessible à tous.



Hausse du résultat ordinaire

En comparaison avec 2023, année marquée par un résultat non récurrent fiscalement exonéré de 18,4 millions d'euros lié à la restructuration du périmètre des participations, la Banque affiche pour l'exercice 2024 un bénéfice net de 28,1 millions d'euros en hausse de 10 % par rapport au résultat net ordinaire de 2023, lequel s'élevait à 25,5 millions d'euros.

Bilan

Au 31 décembre 2024, le total du bilan progresse par rapport à la fin de l'exercice précédent pour s'établir à 11 446 millions d'euros.

Au passif du bilan, les fonds confiés par la clientèle non bancaire (dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre) atteignent 10 346 millions d'euros, en forte hausse de près de 750 millions d'euros, soit 7,8 %. Cette progression est soutenue par l'augmentation de l'épargne des ménages pour un total de 420 millions d'euros soit 6,8 %, ainsi que par la croissance des dépôts des professionnels de 328 millions d'euros, soit 9,6 %, malgré un contexte économique de plus en plus contraint, affectant leur trésorerie. En revanche, les dépôts de la clientèle bancaire sont en recul de 155 millions d'euros, soit - 67 %, cette baisse étant concentrée sur quelques positions significatives.

Les capitaux propres progressent de 67 millions d'euros, soit 12 % sous l'effet de la mise en réserve des bénéfices nets et d'une dotation au Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) d'un montant de 40 millions d'euros.

Ce renforcement conséquent des fonds propres permet de répondre aux exigences accrues du régulateur, de soutenir la croissance des activités et d'accroître la résilience de la Banque face aux incertitudes économiques.

À l'actif du bilan, l'activité des crédits à la clientèle (opérations de crédit-bail comprises) atteint 7 860 millions d'euros, affichant une croissance annuelle de 166 millions d'euros, soit 2,2 %. Cette évolution est portée par la hausse des encours de prêts et avances aux entreprises ainsi qu'aux collectivités locales et entités para-étatiques, en augmentation de 7,7 %. Par ailleurs, après deux années de recul, un regain d'intérêt est observé pour les crédits immobiliers aux particuliers.

Les placements de la trésorerie (caisse et avoirs auprès des banques centrales, créances sur les établissements de crédit, obligations, actions et autres valeurs mobilières) enregistrent une progression annuelle de 511 millions d'euros, soit 17,2 %. Cette croissance est le résultat d'une dynamique combinée des dépôts et crédits à la clientèle. Ces liquidités additionnelles ont été principalement investies dans des placements interbancaires et obligataires à court et moyen terme.



Compte de profits et pertes

La solidité du modèle d'affaires de la Banque et sa gestion rigoureuse lui permettent d'afficher une progression de ses revenus tout en maintenant une politique prudente en matière de gestion des risques.

En 2024, la Banque a enregistré un résultat d'intérêts net en croissance de 1,7 %. Cette progression s'explique par le développement soutenu des activités et par l'évolution de la politique monétaire de la BCE, qui a conduit à une remontée significative des taux d'intérêts avant d'entamer un cycle de baisse en fin de premier semestre 2024. Cette combinaison a permis de reconstituer progressivement les marges sur les produits d'épargne, après plusieurs années marquées par un environnement de taux bas, voire négatifs.

Les revenus de commissions enregistrent une croissance de 4,5 % par rapport à l'exercice 2023.

Cette hausse est principalement portée par la progression de près de 30 % des commissions liées aux placements-titres, bénéficiant d'une bonne tenue des marchés financiers en 2024. En revanche, les commissions issues de l'activité de financement affichent

un recul de 26 % malgré une reprise de l'activité au second semestre de l'année.

Les revenus de valeurs mobilières ont été renforcés par la perception d'un dividende exceptionnel de 2,4 millions d'euros provenant d'une participation.

Dans ce contexte et en l'absence d'élément significatif impactant le résultat d'opérations financières, le produit net bancaire (somme de la marge sur intérêts, des commissions nettes, des revenus de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) progresse de 8,7 millions d'euros, soit 3,6 % sur l'année 2024.

Les coûts d'exploitation de la Banque enregistrent une progression de 6,3 % par rapport à l'exercice 2023. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des frais de personnel, liée aux augmentations salariales et au renforcement des effectifs pour accompagner la croissance des activités. Un effet de base lié aux indexations s'ajoute à ces éléments, mais dans une moindre mesure. Par ailleurs, la hausse des autres frais administratifs est attribuable à la poursuite des investissements informatiques et au développement des

services de paiements, ainsi qu'à l'impact de l'inflation sur les coûts opérationnels.

En 2024, Banque Raiffeisen a versé une contribution de 3 millions d'euros au Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL) conformément aux exigences réglementaires.

En revanche, aucune contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU) n'a été versée, ce dernier atteint son niveau cible à la fin de l'année 2023.

L'application d'une politique prudente de gestion des risques du portefeuille de crédits de la Banque a conduit à une dotation nette aux corrections de valeur sur créances de 17,4 millions d'euros, en nette diminution par rapport aux 53,3 millions d'euros enregistrés en 2023. Cette réduction reflète une détérioration du sentiment économique moins marquée qu'en 2023 et des prévisions globalement stables, permettant à la Banque de couvrir l'intégralité des risques de crédits identifiés.

En complément, une dotation de 40 millions d'euros a été affectée au fonds pour risques bancaires généraux, renforçant ainsi les réserves prudentielles pour couvrir d'éventuels risques non identifiés.

À la lumière de ces éléments, et après déduction des charges fiscales, Banque Raiffeisen affiche pour l'exercice 2024 un résultat net de 28,1 millions d'euros, contre 43,9 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

Le rendement des actifs tel que défini par l'article 38.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 s'élève à 0,25 %.

Ce résultat permet à la Banque de poursuivre le développement de son modèle d'affaires, de consolider ses fondations et d'investir dans l'avenir, tout en maintenant une relation de proximité durable avec ses clients, membres coopérateurs, employés et autres partenaires.

Proposition de répartition du bénéfice net de Banque Raiffeisen au 31/12/2024

Résultat net de l'exercice : 28 057 047,30 EUR

- Distribution aux détenteurs de parts bénéficiaires : 1 327 361,51 EUR
- Affectation à la réserve légale : 13 732,50 EUR

Fonds de réserve de catégorie A :

- 17 941 412,42 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 8 998 927,49 EUR)

Fonds de réserve de catégorie B :

- 6 748 831,76 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 3 385 031,58 EUR)

Fonds de réserve de catégorie C :

- 2 025 709,11 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 1 016 040,93 EUR)

Événements postérieurs à la clôture

Depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2024, aucun événement important pouvant mettre en cause la bonne marche des affaires ne s'est produit et les activités de la Banque continuent à se développer favorablement.

Déclaration sur la durabilité

L'importance accordée à la finance durable ne cesse de grandir. Les banques européennes, y compris Banque Raiffeisen, s'inscrivent dans cette dynamique afin de répondre aux attentes des clients et des investisseurs qui souhaitent contribuer à la réalisation d'une croissance plus responsable et durable. Il est donc crucial d'intégrer les enjeux ESG et RSE dans les opérations et la culture d'entreprise afin de relever les défis de cette nouvelle réalité.

Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, l'Union Européenne a mis en place un large éventail d'initiatives visant à favoriser la transition écologique, avec pour objectif ultime d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Cela s'est traduit entre autres par l'adoption de nouvelles réglementations en matière de finance durable, telles que la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), l'adaptation de MiFID (Markets in Financial Instruments Directive) et la taxonomie européenne permettant la classification des activités économiques comme durables sur le plan environnemental. L'ensemble de ces mesures et leurs modalités d'application auront un impact significatif sur l'économie européenne et notamment le secteur financier.

Dans le cadre de ses engagements volontaires et en anticipation de la réglementation sur la durabilité, la Banque publie annuellement, depuis 2020, un rapport de durabilité. Ce rapport met en lumière les réalisations, les performances et les objectifs de la Banque en matière de développement durable. Les éditions 2020-2022 ont été élaborées selon les normes GRI (Global Reporting Initiative), tandis qu'à partir de 2023, les nouveaux ESRS (European Sustainability Reporting Standards) ont été appliqués dans la mesure du possible, malgré l'absence d'ESRS sectoriels et un manque de données ESG. Cette approche anticipative permet de préparer graduellement la Banque aux nouvelles exigences de reporting extra-financier et à renforcer sa maturité en la matière.

L'ensemble des rapports de durabilité est disponible sur le site internet de la Banque (www.raiffeisen.lu).

Dans cette optique, et en ligne avec son approche proactive, la Banque a mené fin 2023 sa première analyse de double matérialité conformément aux directives de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group). Après consultation des principales parties prenantes internes et externes, la Banque a ainsi identifié les

ESRS matériels pour la Banque, à savoir :

- ESRS 2 : Informations générales à publier ;
- ESRS E1 : Changement climatique ;
- ESRS S1 : Effectifs de l'entreprise ;
- ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finals ;
- ESRS G1 : Conduite des affaires.

Au-delà de la structuration du reporting extra-financier, les résultats de cette analyse de double matérialité jouent un rôle clé dans l'orientation de la stratégie ESG de la Banque.

Le rapport de durabilité 2024 élargira davantage le périmètre des thématiques ESG et RSE abordées. Parmi les aspects clés qui y figurent sont le renforcement de la prise en compte des risques climatiques et environnementaux dans le cadre général de la gestion des risques de la Banque, les initiatives en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion à la Banque, ainsi que la publication des résultats du calcul des émissions financées pour les années 2023 et 2024, conformément à la méthodologie PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials). A noter que la disponibilité et la qualité des données restent un défi majeur pour l'ensemble des acteurs du secteur financier, ce qui affecte la valeur informative de certaines analyses.

Les activités de la Banque

04



Département **Ressources Humaines**

« Grâce à la dématérialisation de son processus de recrutement, Banque Raiffeisen vise une progression de l'efficacité, une meilleure adéquation entre les talents des futurs collaborateurs et les besoins de l'entreprise, ainsi qu'une expérience plus fluide pour les candidats ».

Nouvelle convention collective de travail des salariés du secteur bancaire



Laurent Derkum
Ressources Humaines, Marketing
et Communication et ESG

En 2024, un accord a été trouvé entre l'ABBL (Association des Banques et Banquiers Luxembourg), et les syndicats OGBL (Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg), le LCGB (Lëtzebuerger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond) et ALEBA (Association Luxembourgeoise des Employés de Banque et d'Assurance) concernant la nouvelle convention collective de travail des salariés du secteur bancaire. Banque Raiffeisen, représentée par son Directeur des Ressources Humaines, a activement participé aux différentes négociations.

Cet accord prend en compte les nombreux défis d'un secteur bancaire en constante évolution et souligne une nouvelle fois l'importance de renforcer l'attractivité du métier. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée à la formation et au développement des compétences professionnelles, ainsi qu'au renforcement de la loyauté et de l'engagement des salariés, contribuant ainsi à un environnement de travail plus dynamique et stimulant.

Digitalisation du processus de recrutement

Après la digitalisation du processus d'évaluations annuelles, Banque Raiffeisen a franchi une nouvelle étape en dématérialisant entièrement son processus de recrutement.

Désormais, la création de la description de poste, le lancement de l'appel à candidatures, le screening et la gestion des candidatures sont centralisés dans un seul et unique outil et les intéressés ont la possibilité de soumettre leur candidature en ligne.

Outre le fait d'intégrer le référentiel interne des compétences, assurant ainsi une meilleure adéquation entre les talents et les besoins de l'entreprise, cet outil permet, d'une part,

d'améliorer considérablement l'expérience candidat en rendant le parcours plus fluide et interactif et, d'autre part, de contribuer à une meilleure efficacité opérationnelle pour les équipes et les métiers.

1. Plan d'actions Diversité, Équité, Inclusion (DEI)

Banque Raiffeisen a défini un plan d'actions très ambitieux en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, couvrant tout le cycle de vie professionnelle des collaborateurs et impliquant également des parties prenantes externes telles que les clients, les membres et les partenaires.

Ce plan soutient la Politique DEI (Diversité, Équité, Inclusion) adoptée en 2023. Celle-ci vise à garantir à chacun des opportunités d'emploi et de développement en accord avec ses réelles compétences et aspirations et ce, dans le respect des spécificités individuelles.

Une reconnaissance officielle de notre engagement

En 2024, Banque Raiffeisen est devenue la première entreprise au Luxembourg à obtenir pour la troisième fois le label « Actions Positives » délivré par le Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité. Cette distinction reflète un engagement fort et de long terme en faveur de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion.

Des actions concrètes et mesurables

Le plan d'actions DEI repose sur plusieurs études et analyses permettant d'évaluer et de mesurer l'impact réel des différentes initiatives mises en place. L'une des études approfondies porte notamment sur l'égalité hommes/femmes et sur la conciliation vie privée/vie professionnelle.

Une autre compare l'évolution de l'entreprise en s'appuyant sur les enquêtes menées en 2012 et 2019. Enfin, une analyse qualitative et quantitative permet d'évaluer les progrès accomplis.

Les résultats confirment la forte avancée de la Banque en matière de diversité et d'égalité des chances, avec des actions concrètes qui la distinguent de ses concurrents. L'écart salarial ajusté hommes/femmes est de seulement 0,5 %, un chiffre statistiquement non significatif, confirmant l'absence d'effet discriminatoire.



« Les résultats de l'enquête interne témoignent d'une forte adhésion aux valeurs de l'entreprise, en particulier sur les thèmes de l'engagement, de l'esprit d'équipe et de la collaboration qui sont des piliers essentiels à notre réussite collective ».

84 %

des collaborateurs ont donné une note supérieure ou égale à 7 sur 10

2. Étude d'engagement des collaborateurs

En 2024, Raiffeisen a lancé une grande enquête interne afin d'évaluer l'engagement de ses collaborateurs et d'identifier les leviers de motivation et de rétention.

Des résultats remarquables

Le sondage a enregistré un taux de participation exceptionnel de 84,7 %. L'eNPS (Employee Net Promoter Score) qui répond à la question « Quelle est la probabilité que vous recommandiez votre entreprise comme un endroit où il fait bon travailler ? », affiche un excellent score de satisfaction, avec 84 % des collaborateurs ayant attribué une note supérieure ou égale à 7 sur 10.

Un plan d'actions en réponse aux attentes

Sur la base de ces résultats, un plan d'actions concret a été déployé en étroite collaboration avec les différents départements. Il a, entre autres, mis l'accent sur l'amélioration de la communication interservices, le renforcement du leadership et du feedback managérial, ainsi que sur la valorisation et la reconnaissance des collaborateurs.

Grâce à ces initiatives, Banque Raiffeisen a poursuivi son engagement en plaçant le bien-être et l'engagement de ses collaborateurs au cœur de sa stratégie RH.

Score 19

excellent score eNPS *

eNPS = % Ambassadeurs - (% non ambassadeurs + % Détracteurs)

eNPS = 35 % - 16 % = 19 % = 19

**Le Net Promoteur Score mesure la satisfaction d'un groupe d'utilisateurs en leur demandant de noter de 0 à 10, à quel point ils recommandent un produit ou un service.*

Quelle est la probabilité que vous recommandiez votre entreprise comme une entreprise où il faut bon travailler ?



Département **Réseau des Agences**

« Notre ambition reste inchangée : offrir un accompagnement financier de qualité tout au long des différentes étapes de vie de nos clients, consolidant ainsi notre rôle d'acteur pérenne dans le paysage bancaire luxembourgeois ».

Banque Raiffeisen : un service de proximité et une disponibilité optimale pour ses clients et membres



Luc Girst
Responsable Réseau des Agences



Luigi Di Franco
Responsable Réseau des Agences

« Grâce à un réseau de 28 agences physiques privilégiant l'accueil, la qualité du service et la sécurité et une Agence Online, Banque Raiffeisen se veut toujours plus proche et à l'écoute de ses clients ».

Notre maillage territorial, pensé pour répondre au mieux aux besoins de notre clientèle, repose sur des agences aux profils distincts. Les agences dites « complètes » offrent un service de guichet traditionnel ainsi qu'un conseil spécialisé en crédits et placements, tandis que les agences « conseil » sont exclusivement dédiées à l'accompagnement personnalisé en matière de crédits et de placements. Grâce à notre organisation en régions et à la mobilité de nos experts entre les différentes agences, nous avons pu garantir un service optimal, renforcé par des pôles de spécialisation couvrant l'agriculture et la viticulture, la clientèle professionnelle, le financement immobilier via notre Hub of Home et les placements spécialisés en Banque Privée.

Nos efforts pour proposer un service personnalisé et un accompagnement spécialisé, notamment grâce à notre nouvel outil de conseil, ont renforcé notre différenciation sur le marché. La participation de Banque Raiffeisen à la Home Expo a également porté ses fruits, offrant à notre clientèle de nouvelles opportunités en matière de financement et de rénovations énergétiques.

Convaincus de l'importance d'un accompagnement financier dès le début de la vie active, nous avons intensifié nos actions auprès de notre clientèle jeune en développant des initiatives dédiées. Dans ce cadre, nous avons lancé Start Smart, une conférence annuelle conçue spécialement pour les jeunes actifs de 18 à 30 ans. La première édition, qui s'est tenue en septembre 2024, était placée sous le thème de l'investissement et a connu un vif succès avec plus de 160 inscriptions.

Agence Raiffeisen Esch-Belval



« En intensifiant ses actions à l'attention des jeunes, Banque Raiffeisen marque sa volonté d'établir avec eux des relations de confiance mutuelle, de les aider dans leurs futurs projets, mais aussi de les accompagner et de les conseiller de façon optimale et durable, tout au long de leur vie ».

Ces actions visent à préparer les jeunes à leurs futurs projets en leur offrant des solutions adaptées en matière d'épargne, de crédit et d'assurance. En les aidant à structurer leur avenir financier dès leur premier revenu, nous favorisons l'établissement de relations durables et de confiance mutuelle, tout en les accompagnant dans chaque étape de leur parcours.

Grâce à nos conseils spécialisés et nos solutions sur mesure, nous confirmons notre position de partenaire financier solide, fiable et proactif. Banque Raiffeisen est plus que jamais prête à relever les défis du marché et à accompagner ses clients dans la réalisation de leurs projets financiers.



Conférence Start Smart



Département **Facility Management**

**« La nouvelle agence Raiffeisen
implantée dans le bâtiment
The Arc ouvre la voie à un modèle
innovant d'agences qui répondent
aux besoins évolutifs des
collaborateurs et des clients ».**

Des investissements stratégiques pour une infrastructure optimisée



Bertrand Parisot
Responsable du Département
Facility Management

En matière d'infrastructures, 2024 s'inscrit dans l'exacte lignée des années précédentes. Tout en restant fidèle aux engagements et aux valeurs faisant partie de son ADN, la Banque a activement poursuivi sa dynamique de politique d'investissements en faveur du développement de son vaste réseau d'agences physiques.

L'année 2024 a ainsi été marquée par de nouvelles implantations stratégiques et d'ambitieuses rénovations.

Belval, we rock with you!

Raiffeisen a pris un virage stratégique en choisissant Esch-Belval comme lieu d'implantation de sa nouvelle agence, au cœur d'un quartier en plein essor, symbole de dynamisme et de modernité. Le rez-de-chaussée et le premier étage du bâtiment acquis par la Banque totalisent plus de 400 m² d'espace moderne. Environ 200 m² sont dédiés à l'accueil des clients au sein de notre Agence, tandis que l'espace équivalent au 1^{er} étage accueillera un bureau satellite destiné à nos collaborateurs.



« Grâce aux nombreuses rénovations réalisées ces dernières années, nous redynamisons notre image tout en créant des espaces chaleureux, favorisant une expérience client immersive et renforçant les liens de confiance qui nous unissent à notre clientèle ».

Située à quelques pas de l'université, cette nouvelle adresse témoigne de notre volonté de nous rapprocher d'une clientèle plus jeune et dynamique, tout en consolidant notre présence dans cette zone en pleine expansion.

Prochain arrêt : Banque Raiffeisen Luxembourg-Gare

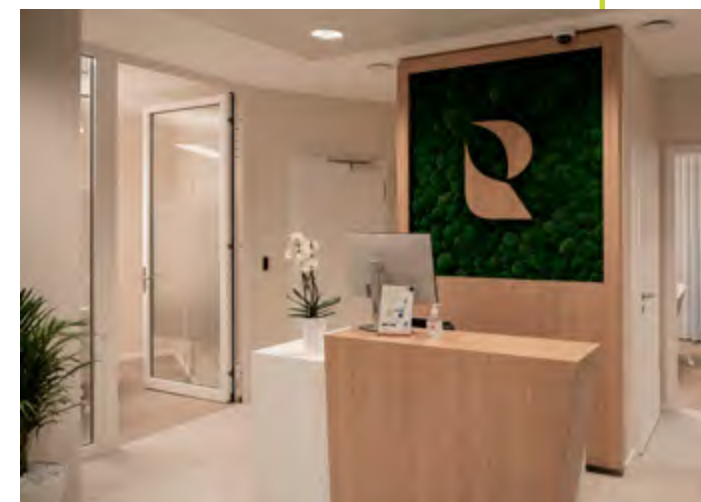


Banque Raiffeisen a également saisi l'opportunité unique de déménager son agence du quartier de la Gare dans le bâtiment The Arc. Située au 2^{ème} étage, cette nouvelle agence bénéficie désormais d'un emplacement stratégique, offrant un accès facilité et une visibilité accrue. Ce bâtiment moderne nous permet de tester un modèle innovant, avec des bureaux aménagés à un étage supérieur et une configuration optimisée. Soucieux de répondre aux besoins évolutifs de nos équipes et clients, nous y avons également intégré un bureau satellite et une salle de formation, le tout dans un cadre de travail agréable et fonctionnel.

Remise au goût du jour de l'agence Alzingen

La décision de rénover l'agence Alzingen s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration et de renouvellement. Cette transformation vise à offrir à nos clients un espace moderne, frais et dynamique, tout en renforçant notre relation avec notre clientèle existante. L'inauguration officielle de cette agence rénovée a eu lieu le 14 novembre 2024, en présence du bourgmestre d'Hesperange et des échevins, marquant ainsi le début d'une nouvelle ère pour l'agence et ses services.

Agence Raiffeisen Alzingen



Département Banque Privée

« Face aux incertitudes économiques et aux évolutions réglementaires, il est essentiel pour les investisseurs de structurer leur approche en définissant clairement la part de leur patrimoine dédiée aux investissements, en diversifiant leurs actifs et en s'appuyant sur des experts pour une gestion optimisée ».

Une nouvelle année de croissance pour la Banque Privée



Georg Joucken
Directeur Banque Privée

En 2024, les marchés financiers ont poursuivi leur progression malgré un contexte géopolitique incertain. La baisse de l'inflation et des taux directeurs opérée par les banques centrales, couplée à l'essor des perspectives liées à l'intelligence artificielle, a joué un rôle déterminant dans la hausse des marchés boursiers.

L'année a été marquée par une croissance historique des encours titres dans nos formules de placements, soutenue par un intérêt accru pour nos solutions de conseil et notre sélection de fonds indiciels et de fonds de tiers « Best-Of ». L'effet de marché favorable, combiné à une activité commerciale dynamique, a permis d'atteindre un niveau record en matière de ventes d'ETF (Exchange-Traded Fund) et de produits structurés.

Nos mandats de gestion discrétionnaire ont également enregistré des performances solides, comprises entre + 6,20 % et + 12,30 %. Notre directive de gestion discrétionnaire « Sustainable » a, pour la troisième année consécutive, obtenu le

« L'accompagnement par des professionnels permet non seulement de mieux saisir les opportunités du marché, mais aussi d'anticiper et de minimiser les risques, garantissant ainsi une approche sereine et maîtrisée des investissements à long terme ».

label LuxFlag ESG Discretionary Mandate (certification attribuée par l'agence luxembourgeoise LuxFLAG aux mandats de gestion discrétionnaire qui intègrent des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leur processus d'investissement), témoignant de notre engagement durable.

Par ailleurs, la gestion des exigences réglementaires s'intensifie et requiert une adaptation continue de nos processus.

Afin d'anticiper les défis futurs et de garantir une croissance pérenne, nous avons engagé une réflexion stratégique sur l'évolution de notre modèle d'affaires dans le domaine des placements.

Un engagement durable dans un marché en mutation

Après plusieurs années de forte croissance, l'intérêt des investisseurs pour les solutions ESG et durables a légèrement diminué en 2024.

Cette tendance peut être attribuée à plusieurs facteurs. Les discussions sur le greenwashing ont semé le doute parmi les investisseurs, remettant en question la véritable durabilité de certains produits. De plus, les contraintes imposées à ces produits ont récemment pesé négativement sur leurs performances.

Ainsi, la complexité des réglementations et leur évolution constante ont également contribué à créer des incertitudes et des difficultés de compréhension. D'une manière générale, il semble que de plus en plus de clients préfèrent adopter des comportements durables au quotidien mais sont réticents à investir dans des produits financiers durables.

Cependant, nous restons convaincus de leur rôle essentiel et poursuivons nos efforts pour offrir une gamme diversifiée de produits adaptés aux profils d'investissement, aux préférences en matière de durabilité et aux objectifs patrimoniaux de nos clients.

Un renforcement stratégique de nos équipes

Dans le cadre de notre développement, nous avons renforcé notre force commerciale en étoffant les équipes de Personal et Private Bankers et en introduisant la fonction d'Estate Planner. Celle-ci permet d'accompagner nos clients dans la gestion et la transmission de leur patrimoine, répondant ainsi à une demande croissante d'expertise en planification successorale.

Département **Entreprises**

« Banque Raiffeisen a joué un rôle-clé en tant que support de l'économie locale en temps de crise grâce à des financements et placements attractifs ».

Banque Raiffeisen reste un partenaire efficace et de confiance pour les secteurs professionnels



En comparaison avec les autres continents et économies mondiales, l'économie locale et européenne est restée en 2024 fortement impactée par les enjeux géopolitiques, tant au niveau de l'industrie que des PME, et ce, du fait des prix élevés de l'énergie en Europe et de celui de certaines matières premières.

Face à ce constat économique, Banque Raiffeisen se devait de continuer à soutenir ses clients professionnels dans la réalisation de leurs projets de développements et dans la stabilisation des manques de liquidités en restructurant des dettes sur des projets existants et en offrant des moratoires à des entreprises sous pression financière.

Marc Schronen
Directeur Entreprises

« Tout en restant à l'écoute des entreprises et en développant des initiatives fortes telles que les Business Hub, Banque Raiffeisen n'oublie pas sa responsabilité sociétale et continue l'accompagnement de nombreux acteurs sociaux ou associatifs dans le pays ».

Banque Raiffeisen participe à la création d'un « véhicule de soutien » en faveur des entreprises de la promotion immobilière et de la construction

Le ralentissement des investissements et le nombre de faillites d'entreprises du secteur de la promotion immobilière et de la construction ont incité plusieurs banques luxembourgeoises, dont Banque Raiffeisen, à créer et à capitaliser un nouveau « véhicule de soutien » à l'économie nationale. Sous l'enseigne Prolog SA, les banques ont ainsi constitué le SPV (Special Purpose Vehicle) permettant de supporter un plus grand nombre de projets immobiliers VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) compte tenu du manque, voire de l'absence de préventes signées. Grâce à diverses mesures de support du secteur immobilier et à des soutiens du Gouvernement pour redynamiser le marché, la Banque a pu constater que la reprise lente au dernier trimestre 2024 présente du potentiel pour rebondir partiellement en 2025, sur base de baisses continues des taux annoncées par la BCE.

Banque Raiffeisen a continué à offrir un conseil dédié personnalisé et un support financier majeur à de nombreuses communes. La Banque a d'ailleurs doublé ses expositions au secteur communal sur les trois dernières années.

De même, en offrant des financements tant aux petites et moyennes entreprises qu'aux clients institutionnels, Banque Raiffeisen a joué un rôle-clé en saisissant de multiples opportunités et en supportant davantage l'économie locale en temps de crise par des financements ou placements attractifs.

Tout en restant à l'écoute des entreprises, Banque Raiffeisen continue à soutenir les acteurs sociaux et caritatifs

La Banque est particulièrement fière d'avoir pu accompagner un certain nombre d'acteurs sociaux ou caritatifs dans des projets immobiliers de long terme. Cette démarche illustre sa volonté à vivre ses valeurs coopératives de façon concrète sur le marché local, en soutenant des causes justes, en offrant un avenir serein et en affirmant son engagement en matière de responsabilité sociétale.

Le fait d'être plus que jamais à l'écoute de ses entreprises et de maintenir un échange régulier avec les responsables financiers et dirigeants de sociétés, permet à la Banque d'analyser au mieux leurs besoins et de les soutenir pleinement dans leurs décisions d'investissements ou de placements. Pour ce faire, Banque Raiffeisen, par la création de son troisième Business Hub à Esch/Alzette Business Hub courant 2024, offre un service dédié, sur mesure et de proximité.

Business Hub Esch/Alzette


La disponibilité commerciale et le savoir-faire technico-bancaire de ses conseillers soulignent l'objectif ultime de mettre la satisfaction et l'expérience clients au centre de ses préoccupations.

La banque continuera à accompagner ses clients dans la réalisation de leurs projets d'avenir, que ce soit en termes d'investissements immobiliers, de rénovation ou d'optimisation énergétique, ou en finançant les besoins courants de la société, que ce soit en bilatéral ou en collaboration avec d'autres banques de la place sur des projets d'envergure ou d'infrastructures nationales.

Pour terminer, l'une des priorités de la Banque restera de nouer des partenariats professionnels prospères et durables tout au long de l'année 2025, témoignant de sa motivation d'aider et de guider de nouveaux clients, ainsi que d'accompagner ses fidèles clients existants dans leurs expansions professionnelles.

Département Informatique

« En faisant appel aux possibilités offertes par l'intelligence artificielle et en introduisant de nouvelles innovations, Banque Raiffeisen renforce l'automatisation, la rapidité, la qualité et la sécurité de ses services pour une expérience client optimisée, tout en se positionnant comme un acteur-clé de l'innovation technologique au sein du secteur bancaire luxembourgeois ».

Des innovations technologiques pour une expérience client optimisée



Michael De Roover
Chief Information Officer

Modernisation du système d'information

En 2024, la Banque a franchi une étape majeure dans la modernisation de son système de core banking. Cette transformation vise à renforcer sa résilience, améliorer son efficacité opérationnelle et optimiser l'expérience client.

Les applications digitales ont également été perfectionnées afin d'offrir des services plus rapides, fiables et sécurisés. Parallèlement, la Banque a renforcé ses mesures de conformité pour garantir le respect des réglementations en vigueur, réduisant ainsi les risques opérationnels et financiers.

Des innovations au service du client

Toujours soucieuse d'améliorer l'expérience client, la Banque a introduit plusieurs innovations significatives. Parmi elles, les paiements instantanés permettent désormais de recevoir des transferts en temps réel, garantissant une efficacité accrue.

« Grâce à la modernisation de son système informatique, la Banque bénéficie d'une infrastructure plus agile et flexible, facilitant l'intégration de nouvelles technologies tout en assurant une gestion optimale des ressources ».

La banque en ligne R-Net a également été enrichi avec la possibilité d'attacher des pièces jointes, simplifiant ainsi la gestion et l'échange de documents.

De plus, l'intégration de la signature électronique pour certains documents facilite les démarches administratives et renforce la fluidité des interactions. Ces améliorations reflètent l'engagement de la Banque à offrir des services toujours plus intuitifs, modernes et sécurisés.

L'intelligence artificielle au cœur de l'innovation

En 2024, la Banque a approfondi son exploration des potentialités de l'intelligence artificielle (IA), donnant lieu au lancement de plusieurs initiatives stratégiques ; l'objectif étant d'accroître l'efficacité des processus internes et d'améliorer la qualité des services bancaires. L'automatisation de certaines tâches a permis de réduire les erreurs humaines et d'accélérer les délais de traitement.

En parallèle, l'IA a renforcé la sécurité des systèmes d'information en détectant et prévenant proactivement les comportements anormaux. Ces premiers projets ont déjà permis de constater des résultats prometteurs et de positionner la Banque comme un acteur-clé de l'innovation technologique dans le secteur bancaire.

Département Organisation

« Tout en conservant ses valeurs de banque coopérative, responsable et citoyenne, Banque Raiffeisen veille à optimiser le fonctionnement de ses activités et la gestion de ses achats ».

Renforcement d'un département clé pour la transformation de la Banque



Pierre Stoffels
Responsable
du département Organisation

En 2024, Banque Raiffeisen a élargi les missions du département Organisation. Celui-ci s'articule désormais autour de trois axes majeurs afin d'accélérer la transformation de la Banque vers une institution plus moderne, efficiente et durable. Ce renforcement stratégique vise à optimiser la gestion des ressources et à assurer la pérennité de la Banque dans un environnement de plus en plus concurrentiel et réglementé.

Le service **Planification stratégique** est chargé de la gestion des nouvelles initiatives et du suivi transverse des projets. Il veille à ce que chaque projet soit aligné sur la stratégie globale de la Banque et bénéficie d'une allocation optimale des ressources. En 2024, un processus structuré de gestion et de priorisation des initiatives a été mis en place, permettant une meilleure visibilité sur l'ensemble des projets. Une roadmap consolidée a également été élaborée, assurant un suivi trimestriel des initiatives au sein du Comité de Direction.

« Grâce à cette nouvelle organisation, la Banque vise à renforcer son agilité et sa capacité à anticiper les défis futurs ».

Le service **Transformation** pilote les projets impliquant des changements profonds et nécessitant une gestion transverse rigoureuse, avec une attention particulière portée à la conduite de ces changements. Cette année, l'équipe a été renforcée et un projet ambitieux de modernisation des processus crédits a été lancé. Son objectif principal est d'offrir aux clients une expérience plus fluide et digitalisée et d'améliorer l'efficacité opérationnelle afin d'accompagner la croissance de l'activité crédits.

En parallèle, l'équipe Transformation a pris en charge la structuration et la gestion transverse des projets MIFID et ESG (Environnement, Social et Gouvernance), témoignant de l'engagement de la Banque en matière de durabilité. Par ailleurs, une nouvelle édition du R-Innovation Camp a été lancée pour aider l'institution à améliorer son fonctionnement et accélérer sa transformation.

Enfin, la création d'un **Procurement Office** permet désormais une gestion plus efficace et transparente des achats. Ce service garantit un contrôle rigoureux des dépenses, une meilleure gestion des fournisseurs et une conformité stricte aux exigences réglementaires.

En 2024, le Procurement Office a commencé à encadrer les engagements supérieurs à un certain seuil. Une politique d'achats couvrant l'ensemble du processus « procure-to-pay » a été définie et appliquée.

Le renforcement du dispositif de gestion des prestations externalisées a permis d'assurer la mise en conformité avec la circulaire CSSF 22/806, tandis que les nouvelles exigences du règlement DORA (Digital Operational Resilience Act) ont été intégrées aux processus d'achat. Enfin, les premières mesures d'optimisation des dépenses ont été mises en œuvre afin d'améliorer encore davantage la rentabilité des opérations.

« En structurant la gestion des projets, en accompagnant les transformations et en optimisant les achats, le département Organisation joue un rôle essentiel dans la modernisation et la compétitivité de Banque Raiffeisen ».

Département Crédits et Juridique

« Après une année 2023 caractérisée par une réduction du pouvoir d'achat des ménages et une baisse conséquente des transactions immobilières, 2024 a amorcé un changement de tendance induisant un apaisement du marché, une stabilisation des prix de l'immobilier résidentiel et une amélioration du pouvoir d'achat des ménages. Autant de facteurs qui ont favorisé une reprise progressive de l'activité crédit. ».

Évolution du marché résidentiel et du crédit logement à Luxembourg



Mex Thill
Directeur Crédits et Juridique

L'année 2023 a été marquée par un environnement économique et financier particulièrement difficile. L'inflation élevée, conjuguée à une incertitude persistante sur les plans économique et politique, a pesé lourdement sur le marché immobilier.

La Banque Centrale Européenne a poursuivi ses hausses successives de taux d'intérêt, ce qui a fortement impacté le pouvoir d'achat des ménages. Cette conjoncture défavorable a entraîné une baisse significative des transactions immobilières résidentielles ainsi qu'une diminution des prix de l'immobilier à Luxembourg.

En 2024, la tendance a commencé à s'inverser grâce à plusieurs éléments favorables. Après une stabilisation des taux d'intérêt de la BCE, les premières baisses successives ont été mises en place, ce qui a contribué à un apaisement du marché. En parallèle, les prix des biens immobiliers résidentiels se sont stabilisés, tandis que les différentes tranches indiciaires ont permis de soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

Notons également que le Gouvernement a mis en œuvre des mesures de support destinées à stimuler le marché de l'immobilier, ce qui a également contribué à favoriser une reprise progressive des transactions immobilières, notamment pour les biens existants.

Pour 2025, les perspectives sont encourageantes. La prolongation des mesures gouvernementales jusqu'à la fin du mois de juin, combinée à de nouvelles baisses probables des taux directeurs de la BCE, devraient avoir un impact positif sur la relance du marché immobilier résidentiel et contribuer à une augmentation du nombre de transactions immobilières.

Un projet majeur pour optimiser l'offre de crédit

Dans ce contexte, la Banque a lancé un projet ambitieux visant à repenser et à optimiser l'ensemble des processus liés à la création et à la gestion des crédits, en particulier des crédits hypothécaires et logements. Cette initiative vise à améliorer l'efficacité opérationnelle afin de réduire les délais de traitement et d'offrir aux clients une expérience plus fluide et digitalisée. En modernisant les parcours et en intégrant davantage de solutions numériques, elle entend répondre aux nouvelles attentes du marché tout en garantissant le strict respect des obligations réglementaires.

« Cette initiative permettra d'accompagner plus efficacement les clients dans la concrétisation de leurs projets immobiliers et de renforcer la position de la Banque en tant qu'acteur clé du financement résidentiel ».

05 **Rapport du réviseur d'entreprises agréé**



Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BANQUE RAIFFEISEN, Société Coopérative (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2024 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Au Conseil d'Administration de
BANQUE RAIFFEISEN
Société Coopérative
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Éléments clés de l'audit

Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses

L'une des principales activités de la Banque consiste en l'octroi de crédits et en la mise en place d'opérations de crédit-bail en faveur d'une clientèle non bancaire. La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables résultant de cette activité. Le montant des corrections de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances concernées et leur valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de trimestre tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Nous avons considéré que l'évaluation des corrections de valeur associées aux créances résultant de crédits et d'opérations de crédit-bail constitue un élément clé de l'audit. En effet, la détermination de ces corrections de valeur requiert l'exercice de jugement compte tenu du caractère complexe et subjectif que comportent l'estimation des flux futurs de trésorerie, l'évaluation des garanties reçues, le cas échéant, et la détermination des taux de provisionnement.

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle et les créances résultant d'opérations de crédit-bail s'élèvent à 7 860,4 millions EUR, compte tenu de corrections de valeur spécifiques constatées pour 110,9 millions EUR.

Se référer aux notes 3, 4.1 et 4.2 aux états financiers.

Comment ces éléments clés ont-ils été adressés durant notre audit

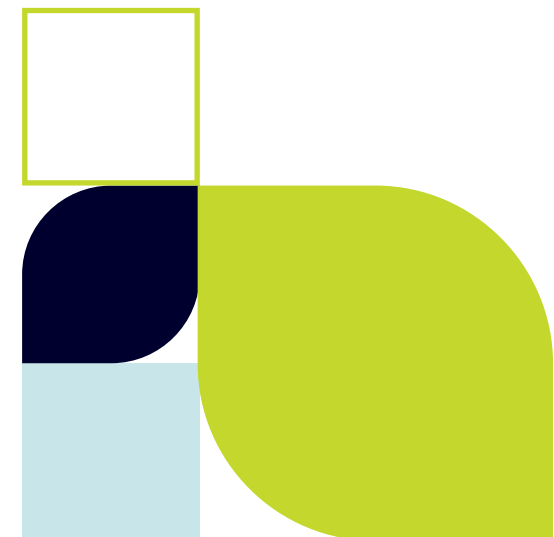
Nous avons examiné le dispositif mis en place au sein de la Banque pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des corrections de valeur enregistrées.

Nous avons testé la correcte application des procédures de contrôle interne mises en place au cours de l'exercice en la matière. Ceci a inclus notamment les contrôles en place en relation avec :

- le processus d'identification des créances douteuses ;
- le processus de suivi des dépassements et des garanties devenues insuffisantes ;
- la revue et l'approbation par les comités compétents des corrections de valeur à constituer, à utiliser ou à reprendre ;
- le processus d'évaluation des garanties reçues, le cas échéant, en couverture des crédits accordés ;
- la détermination des corrections de valeur spécifiques compte tenu du critère de qualité attribué à la contrepartie et des flux de trésorerie futurs estimés.

Nous avons effectué des procédures d'audit substantives sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail dépréciés, constitués d'éléments clés et d'éléments sélectionnés sur base de notre jugement professionnel. Nous avons examiné de manière critique les hypothèses retenues par la Banque pour la détermination des corrections de valeur et nous nous sommes assurés de la cohérence des corrections de valeur comptabilisées avec les décisions du Comité de provisionnement.

Par ailleurs, sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail non dépréciés, échantillon constitué d'éléments clés et d'éléments sélectionnés sur base de notre jugement professionnel, nous avons examiné de manière critique les évidences rassemblées par la Banque lui permettant de considérer ces opérations comme non douteuses.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers,

- y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Banque, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 29 mars 2024 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 13 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Luxembourg, le 26 mars 2024

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Dorian Rigaud

Les états financiers au 31 décembre 2024

06



Bilan au 31 décembre 2024

exprimé en euros

ACTIF	NOTES	2024	2023
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	4.1	1 397 337 973,38	1 145 359 547,57
Créances sur les établissements de crédit :			
a) à vue		46 745 655,08	34 362 558,95
b) autres créances		329 268 054,50	271 000 477,78
	4.1	376 013 709,58	305 363 036,73
Créances sur la clientèle	4.1, 4.10, 4.12, 4.30	7 726 818 257,11	7 561 422 515,90
Opérations de crédit-bail	4.1, 4.2, 4.10, 4.30	133 560 559,45	132 597 764,88
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe :			
a) des émetteurs publics		423 110 652,43	408 334 650,45
b) d'autres émetteurs		1 262 186 032,85	1 089 975 745,15
	4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13	1 685 296 685,28	1 498 310 395,60
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	4.3, 4.5	7 970 580,96	7 969 989,68
Participations	4.3, 4.5, 4.8	3 356 235,35	1 567 180,10
Parts dans des entreprises liées	4.3, 4.6, 4.8	28 187 762,05	25 005 980,55
Actifs incorporels	4.8	2 122 163,83	3 895 197,05
Actifs corporels	4.8, 4.9	36 602 541,99	38 001 020,89
Autres actifs	4.7	8 042 078,23	12 367 207,54
Comptes de régularisation	4.4	40 949 106,48	32 987 336,30
TOTAL DE L'ACTIF		11 446 257 653,69	10 764 847 172,80

Les notes font partie intégrante des états financiers.

exprimé en euros

PASSIF	NOTES	2024	2023
Dettes envers des établissements de crédit :			
a) à vue		13 249 361,20	12 244 045,73
b) à terme ou à préavis		61 500 000,00	217 800 000,00
	4.14	74 749 361,20	230 044 045,73
Dettes envers la clientèle :			
a) dépôts d'épargne		1 163 359 519,61	1 116 186 780,81
b) autres dettes		9 182 591 691,30	8 480 079 960,87
<i>ba) à vue</i>		4 241 751 946,01	4 172 074 862,40
<i>bb) à terme ou à préavis</i>		4 940 839 745,29	4 308 005 098,47
	4.14, 4.20	10 345 951 210,91	9 596 266 741,68
Dettes représentées par un titre :			
- bons et obligations en circulation	4.14	250 000,00	1 246 500,00
Autres passifs	4.15	60 072 635,11	58 755 009,43
Comptes de régularisation		47 737 240,44	47 484 508,74
Provisions :			
a) provisions pour impôts		45 631 195,30	26 381 975,45
b) autres provisions		43 287 130,37	45 724 194,33
	4.17, 4.29, 4.34	88 918 325,67	72 106 169,78
Passifs subordonnés	4.14, 4.16	182 272 500,00	181 902 500,00
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	35 590 187,97	33 438 968,78
Fonds pour risques bancaires généraux		61 841 220,90	21 841 220,90
Parts sociales émises	4.19	1 519 250,00	1 381 925,00
Réserves	4.19	519 298 674,19	476 511 373,52
Résultat de l'exercice	4.19	28 057 047,30	43 868 209,24
TOTAL DU PASSIF		11 446 257 653,69	10 764 847 172,80

Les notes font partie intégrante des états financiers.

exprimé en euros

Hors-bilan	NOTES	2024	2023
Passifs éventuels	4.22	306 535 871,62	374 771 932,93
<i>Dont : cautionnements et actifs donnés en garantie</i>		122 577 190,26	126 310 091,55
Engagements	4.23, 4.30	1 050 054 054,22	1 093 015 230,09

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2024

exprimé en euros

CHARGES	NOTES	2024	2023
Intérêts et charges assimilées	4.16	254 675 884,58	187 070 112,65
Commissions versées		6 451 577,34	4 756 775,90
Frais généraux administratifs			
a) frais de personnel	4.31, 4.32	77 834 022,17	72 459 339,35
<i>dont :</i>			
- salaires et traitements		64 860 533,72	60 301 339,82
- charges sociales		10 221 173,31	9 820 556,10
<i>dont :</i>			
charges sociales couvrant les pensions		7 633 061,49	6 850 377,80
b) autres frais administratifs	4.33	49 493 444,52	45 681 096,67
		127 327 466,69	118 140 436,02
Corrections de valeur sur actifs incorporels et actifs corporels		6 079 286,01	7 380 890,31
Autres charges d'exploitation	4.28	6 904 484,61	9 023 736,49
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	4.1, 4.22, 4.23	69 013 321,25	90 884 291,36
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		109 377,87	253 766,57
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	2 265 606,32	755 746,07
Dotation au fonds pour risques bancaires généraux		40 000 000,00	10 000 000,00
Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels	4.29	24 373 166,56	17 829 592,29
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		549 628,97	468 929,44
Résultat de l'exercice	4.19	28 057 047,30	43 868 209,24
TOTAL CHARGES		565 806 847,50	490 432 486,34

Les notes font partie intégrante des états financiers.

exprimé en euros

PRODUITS	NOTES	2024	2023
Intérêts et produits assimilés		460 142 742,32	389 110 469,92
dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe		32 190 485,75	15 179 841,42
Revenus de valeurs mobilières :			
a) revenus de participations		4 695 829,30	1 247 179,51
Commissions perçues		40 768 651,78	37 583 811,38
Résultat provenant d'opérations financières		1 485 903,14	1 189 831,06
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements		51 608 982,99	37 619 845,06
Autres produits d'exploitation	4.27	6 990 350,84	23 547 970,41
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	114 387,13	133 379,00
TOTAL PRODUITS		565 806 847,50	490 432 486,34

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Note 1

Généralités

Constitution et administration

Banque Raiffeisen - ci-après dénommée la « Banque » - a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la Banque a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

En 2019, les Assemblées Générales Extraordinaires des Caisses Raiffeisen et de la Banque Raiffeisen ont approuvé la restructuration interne de l'ancien Groupe Raiffeisen par voie de fusion-absorption. La transmission universelle de tous les actifs et passifs des Caisses vers la Banque a été opérée. Les associés des Caisses Raiffeisen sont devenus associés de Banque Raiffeisen et les Caisses ont cessé d'exister.

La Banque est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La Banque exerce l'ensemble de ses activités uniquement au Luxembourg et tous ses effectifs y sont localisés.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont regroupés sous 3 piliers composés à ce jour de la manière suivante :

- le pilier A regroupe tous les membres personnes physiques et morales ayant souscrit une part sociale de la Banque ;
- le pilier B regroupe des personnes morales relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982 ;
- le pilier C dont les parts sont uniquement détenues par l'Entreprise des Postes et Télécommunications (« Post Luxembourg »).

Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Note 1

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la Banque, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le perfectionnement de la Banque et de ses services et rentrant d'une façon générale dans les objectifs de la Banque.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de quatre représentants du pilier A, deux représentants du pilier B, un représentant du pilier C ainsi que de six administrateurs cooptés, dont le président du Conseil d'Administration ainsi que le Président du Comité de Direction.

La gestion journalière des affaires de la Banque ainsi que la représentation de la Banque, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

Nature des activités

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, à recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, à consentir des prêts et crédits, à gérer et administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires et à effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.



Note 2

Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

1. Présentation des comptes

Les états financiers sont établis conformément à la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée (la « loi sur les comptes des banques »).

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

2. Évaluation

1. Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monétaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice, à l'exception

de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps » et opération de change à terme couvrant des postes d'intérêts). La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.

Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

Note 2

3. Instruments dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés tels que swaps de taux d'intérêts, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ». Les plus-values latentes sont ignorées.

Les montants des devises engagées dans des opérations de swaps de trésorerie sont neutres par rapport à une fluctuation des cours de change. Les reports et déports sont comptabilisés dans les comptes de régularisation actifs et passifs en contrepartie du résultat d'intérêts. Les montants comptabilisés correspondent aux prorata temporis des reports et déports totaux entre la date de départ des swaps et le 31 décembre.

Les différences de change résultant de l'évaluation des opérations swaps sont neutralisées par inscription en comptes de régularisation.

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste :

- d'une part à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée ;
- d'autre part à constituer des corrections de valeur sectorielles pour toutes les

expositions relatives aux segments de clientèle et d'activités particulièrement impactés par la dégradation de la situation économique. Le montant de la correction de valeur sectorielle est déterminé à l'aide d'un modèle interne des pertes de crédit attendues.

La Banque réexamine régulièrement tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance ou qu'une exposition sectorielle ait pu se déprécier. Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

5. Provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors bilan à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Note 2

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1,25 % des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors bilan à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

6. Corrections de valeur au sens de l'article 62 de la loi sur les comptes des banques

La politique de la Banque consiste, eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires, à constituer des corrections de valeur au sens de l'article 62 de la loi sur les comptes des banques. Ces corrections de valeur portent sur certains postes au sein des créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle, ainsi que des valeurs mobilières du portefeuille de placement, conduisant les postes concernés à une valeur inférieure à celle résultant de la constitution des corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'écart entre ces deux valeurs ne peut pas dépasser 4 % du montant total des postes concernés, après application des corrections de valeurs spécifiques.

Les corrections de valeur ainsi constituées sont ventilées au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de celles-ci.

Les dotations aux corrections de valeur au sens de l'article 62 de la loi sur les comptes des banques ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

7. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

8. Valeurs mobilières

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;

Note 2

- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'un titre de créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un titre de créance ait pu se déprécier.

Les agios (différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre) et les disagos (différence négative entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement) sont amortis linéairement.

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant cette méthode, les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to market ».

Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de même catégorie, tous portefeuilles confondus, est basé sur la méthode du coût moyen d'achat pondéré.

9. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan.

10. Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée ait pu se déprécier.

11. « Beibehaltungsprinzip »

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.

Note 2

12. Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, œuvres d'art et acomptes versés ne sont pas amortis.

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

- i) Immobilisations incorporelles : de 10 % à 33 %
- ii) Constructions, installations techniques et agencements : de 1,5 % à 33 %
- iii) Systèmes informatiques : de 10 % à 33 %
- iv) Matériel de bureau, mobilier : de 10 % à 33 %

13. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente de participations, d'immeubles et de terrains.

14. Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

Des provisions fiscales ont été constituées pour les exercices pour lesquels l'Administration des Contributions Directes n'a pas encore fixé définitivement le montant de l'impôt.

Une éventuelle insuffisance de provision (différence positive entre le décompte de l'administration fiscale et le montant provisionné pour l'exercice considéré) est portée en charge de l'exercice au cours

duquel le décompte de l'Administration des Contributions Directes a été réceptionné.

Un éventuel excès de provision (différence négative entre le décompte de l'administration fiscale et le montant provisionné pour l'exercice considéré) est porté en produit au cours de l'exercice suivant l'échéance du délai de forclusion du décompte reçu de l'Administration des Contributions Directes.

Note 3

Gestion des risques

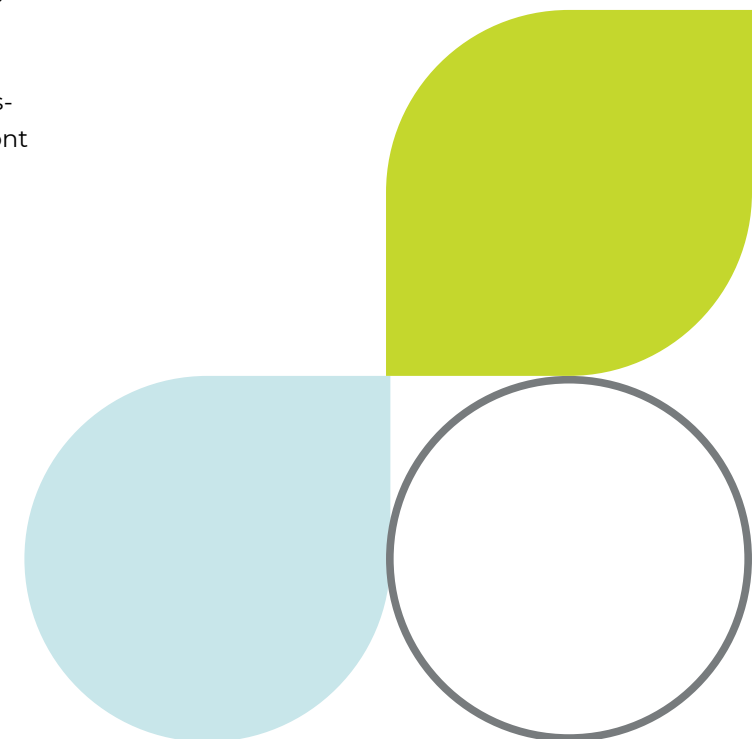
La gestion professionnelle des risques est une condition essentielle à la réalisation d'une croissance équilibrée et durable.

La Banque accorde ainsi une importance toute particulière à la gestion des risques auxquels elle est exposée.

Le cadre de gestion des risques est actualisé et adapté en permanence, en fonction des nouvelles réglementations, des nouvelles orientations commerciales de la Banque et de l'évolution du contexte économique dans lequel la Banque opère. Les différents risques en découlant sont identifiés, suivis et gérés avec l'appui de comités opérationnels spécifiques à leur nature, sur base de la stratégie des risques et de l'appétit aux risques définis par le Conseil d'Administration.

1. La gouvernance et les organes de la gestion des risques

Une structure de gouvernance robuste en matière de gestion des risques est mise en place au sein de la Banque. Elle permet un suivi des risques importants qui découlent de la stratégie commerciale. Cette structure se base sur des rôles et responsabilités clairement définis au sein de la Banque, dans sa Politique d'administration centrale et de gouvernance interne, dont le schéma organisationnel est dépeint en Figure 1. (P 61).



Note 3

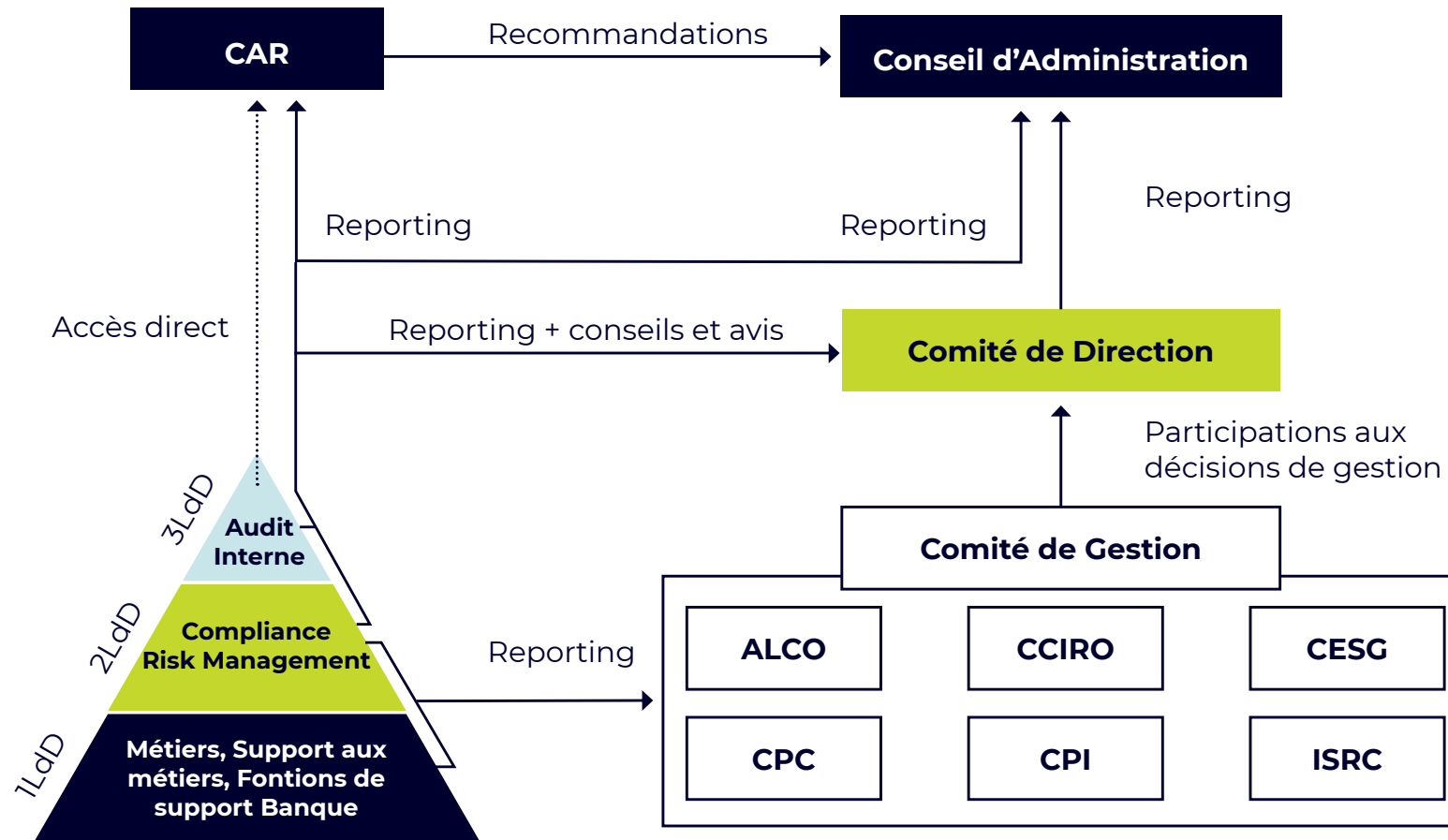


Figure 1: Organisation de la gouvernance.

Note 3

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration approuve et arrête par écrit le cadre d'appétit aux risques ainsi que la stratégie en matière de risques de la Banque, de même que l'organisation de la gestion des risques, ainsi que les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes, telle que prescrite dans les différentes chartes et politiques qu'il approuve en dernier ressort.

Il fixe également les principes directeurs et objectifs régissant la prise de risques par la Banque ainsi que le montant des fonds propres économiques et les limites dans le cadre desquelles l'ensemble des activités doit se développer. Il confie la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe régulièrement sur la situation actuelle du niveau global des risques ainsi que sur les risques émergents.

Le Comité d'Audit-Risques (CAR)

Le Conseil d'Administration se fait assister par un comité spécialisé - le Comité d'Audit-Risques - dans le domaine de l'audit, des risques et de la compliance. Il fournit au Conseil d'Administration ses appréciations et recommandations concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque dans les domaines précités en vue de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer de manière efficace leur mission de surveillance et d'assumer leurs responsabilités. Ce Comité se réunit avant la tenue d'un Conseil d'Administration et fait systématiquement rapport des conclusions de ses travaux lors de chaque séance du Conseil d'Administration. Ce Comité supervise entre autres la mise en œuvre des stratégies en matière de risques et de fonds propres.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre la stratégie en matière de risques définie par le Conseil d'Administration, formalisée au travers de différentes politiques et procédures. Ces dernières définissent un ensemble de limites et d'indicateurs de risques afin de garantir en permanence l'adéquation entre le niveau de fonds propres réglementaires et économiques de la Banque et la nature et le niveau des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée. Le Comité de Direction est supporté et conseillé dans ses travaux par les Comités Opérationnels ainsi que les fonctions de Compliance et de Risk Management, en tant que seconde ligne de défense, et d'Audit interne, en tant que troisième ligne de défense.

Note 3

Les Comités Opérationnels

Dans sa gestion quotidienne des activités, le Comité de Direction s'appuie sur six comités opérationnels qui l'informent, entre autres matières, des éléments de suivi du profil de risques de la Banque. Chaque Comité Opérationnel est présidé par un membre du Comité de Direction, intègre dans sa composition les responsables des départements concernés par les thèmes couverts par ledit comité, ainsi que le Chief Risk Officer.

Ces comités sont les centres de compétence de la Banque pour toutes questions en relation avec des risques spécifiques :

1. ALCO – Comité Gestion Actif – Passif : centre de compétence pour le risque de taux, le risque de liquidité et le risque de concentration associé à ces deux risques ;
2. CCIRO – Comité de Contrôle Interne et des Risques Opérationnels : centre de compétence pour la supervision du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
3. CPC – Credit Policy Committee : centre de compétence pour le risque de crédit et le risque de concentration associé à ce risque ;

4. CPI – Comité des Produits d'Investissements : centre de compétence pour l'organisation et la structuration des produits de placement financiers destinés à la clientèle de la Banque ;
5. ISRC – Information & Security Risk Committee : centre de compétence pour le suivi des risques liés aux TIC et à la sécurité de l'information, ainsi que la résilience opérationnelle numérique ;
6. CESC – Comité ESG : centre de compétence pour le suivi des risques liés à la thématique ESG et de coordination des travaux en matière ESG.

Leurs rôles et responsabilités sont détaillés dans le rapport Pilier 3 de la Banque.

Risk Management

La fonction Risk Management est une fonction indépendante de la seconde ligne de défense dont la mission générique est de garantir une gestion rigoureuse, indépendante et intégrée des risques encourus par la Banque dans l'ensemble de ses activités. A cette fin, elle s'assure que toutes les unités opérationnelles de la Banque, situées en 1^{ère} ligne de défense, anticipent, détectent, évaluent, mesurent,

suivent, gèrent et déclarent dûment les risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée. De la sorte, elle supporte le Comité de Direction et le Conseil d'Administration dans un pilotage sain et prudent de la Banque afin que celle-ci puisse atteindre ses objectifs stratégiques.

Spécifiquement, dans un rôle de conseiller méthodologique, de vecteur, ou encore de « challenger », elle pilote le déploiement et l'opérationnalisation du cadre de gestion des risques de manière transversale dans la Banque. A ce titre, elle veille à l'adéquation de ce cadre avec les prescrits réglementaires ainsi qu'avec la matérialité des risques, et promeut l'acculturation du personnel de la Banque avec ces risques et leur cadre de gestion.

Son organisation s'appuie sur cinq services dont le périmètre d'activité est clairement prescrit par une assignation des taxonomies de risque sous responsabilité ; il s'agit des services Credit Risk Management, Entreprise Risk Management, Financial Risk Management, ICT & Security Risk Management et Operational Risk Management.

Leurs activités sont indépendantes des activités opérationnelles qu'ils contrôlent, afin de garantir l'indépendance de la fonction.

Note 3

Dans la réalisation de sa mission, la fonction Risk Management informe périodiquement les instances de gouvernance sur l'exposition de la Banque aux risques qu'elle encourt, notamment au travers du suivi du profil de risque de la Banque, du processus d'analyse de l'adéquation des fonds propres et de la liquidité internes (ICLAAP), de son rapport annuel de synthèse, ainsi que des analyses relatives au plan de redressement et à la résolvabilité de la Banque.

Par ailleurs, le Risk Management assure également le suivi de toute l'activité liée aux assurances conclues par la Banque pour protéger ses différents actifs, qu'ils soient humains, mobiliers ou immobiliers.

Compliance

La fonction Compliance est une fonction permanente et indépendante disposant des caractéristiques clés suivantes : objectivité, intégrité, compétences, autorité et suffisance des ressources et qui a pour objectif d'anticiper, de détecter, d'évaluer, de déclarer et de suivre les différents risques de compliance de la Banque. La fonction Compliance fait partie de la seconde ligne de défense qui assure un contrôle indépendant des risques en

supportant les unités opérationnelles dans le respect des politiques et procédures qui leur sont applicables et assiste également la direction autorisée à doter la Banque de mesures pour se conformer aux lois, règlements et standards applicables. Elle a le droit d'initiative pour ouvrir des enquêtes portant sur toutes les activités de la Banque et à accéder à tous les documents, pièces et procès-verbaux des organes consultatifs et décisionnels de la Banque.

Les responsabilités principales de la fonction Compliance :

- identification des normes auxquelles la Banque est soumise dans l'exercice de ses activités dans les différents marchés. La fonction Compliance analyse les évolutions légales et réglementaires afin d'anticiper et d'évaluer les conséquences sur les activités exercées par la Banque. Elle assiste les métiers afin d'assurer une correcte interprétation et mise en œuvre de ces normes ;
- identification des risques de compliance auxquels la Banque est exposée dans le cadre de l'exercice de ses activités et en évalue l'importance et les conséquences

- possibles afin d'établir son plan de contrôle en fonction du risque. L'évaluation prend également en considération les résultats de l'ensemble des activités de contrôle et des conclusions pertinentes de l'Audit Interne ou du réviseur d'entreprises agréé ;
- identification et évaluation du risque de compliance d'un nouveau type d'activité, de produit ou de relation d'affaires (« New Product Approval Process »). Dans ce cadre, elle est informée par le Comité de Direction de toute évolution en temps opportun ;
- mise en œuvre de la politique de compliance à travers des règles qui puissent servir de lignes directrices au personnel des différents métiers dans l'exercice de leurs tâches journalières. Ces règles doivent être reflétées de façon appropriée dans les instructions, procédures et contrôles internes.

Les domaines qui relèvent directement de la fonction Compliance sont : la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les services d'investissement, la prévention en matière d'abus de marché et de transactions personnelles, la protection des intérêts des clients, la protection des données des clients et le respect du secret professionnel,

Note 3

la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, la prévention de l'utilisation du secteur financier par des tiers pour contourner leurs obligations réglementaires, la gestion du risque de conformité lié aux activités transfrontalières et la gestion des fraudes. Par ailleurs au sein de la Banque, la fonction Compliance centralise et traite les réclamations déposées par la clientèle.

Les missions principales de la fonction Compliance sont :

- protéger la Banque des risques de non-conformité qui peuvent comporter une variété de risques en relation avec les activités de la Banque tels que le risque de réputation, le risque légal, le risque de contentieux ou le risque de sanctions ;
- vérifier le respect de la charte compliance, de la politique de compliance et des procédures y relatives ;
- évaluer et contrôler régulièrement le risque de non-conformité ;
- centraliser les informations sur les problèmes de non-conformité (portant entre autres sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la protection des investisseurs, les abus de marché ou encore les conflits

d'intérêts) détectés dans la Banque ;

- assister et conseiller la direction autorisée pour des questions de non-conformité sur des lois, règlements et standards applicables ;
- veiller à sensibiliser le personnel à l'importance de la Compliance et des aspects connexes ;
- assister le personnel dans ses activités quotidiennes relatives à la compliance (entre autres par un programme de formation continue) ;
- coopérer avec les autorités (CSSF, CRF, MdF, ACD...).

Les contributions de la fonction Compliance au bon fonctionnement de la Banque améliorent la maîtrise des risques de non-conformité.

Audit Interne

L'Audit Interne est une fonction indépendante et objective qui a pour objet d'apporter une assurance à la Banque sur le degré de maîtrise de ses opérations ainsi que de fournir des services de conseil pour les améliorer, et de la sorte contribuer à créer de la valeur ajoutée. L'Audit Interne aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche

systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle, et de gouvernance d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

D'une manière générale, l'Audit Interne examine et évalue si les dispositifs en matière d'administration centrale, de gouvernance interne et de gestion des risques, conçus et mis en œuvre par la Direction, sont adéquats et fonctionnent de manière efficace et efficiente. La mission, la position, les pouvoirs et les responsabilités, tout comme l'étendue ainsi que les modalités de l'intervention de la fonction d'Audit Interne au sein de la Banque sont définies dans la Charte d'Audit Interne qui se réfère au Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (CRIPP) de l'Audit Interne et à la réglementation en vigueur.

L'Audit Interne constitue, dans le cadre de la maîtrise des activités, la troisième ligne de défense, permettant une évaluation globale et indépendante du dispositif. La fonction communique avec et a accès direct et non restreint au Comité de Direction, au Comité d'Audit-Risques et au Conseil d'Administration.

Note 3

2. Cadre de gestion des risques

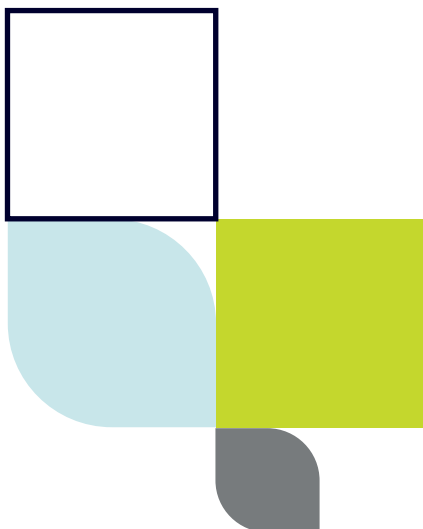
La Banque définit sa stratégie en matière de risques au travers, notamment, de la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques sain et prudent, venant compléter, par catégorie de la taxonomie des risques, les éléments macroscopiques définis dans son cadre d'appétit aux risques, ses principes directeurs, sa politique d'administration centrale et de gouvernance interne, ainsi que le processus ICLAAP.

Ce cadre précise les rôles et responsabilités des différents acteurs, et ainsi la mise en œuvre d'un suivi continu du profil de risque de la Banque, en s'appuyant sur trois étapes clés :

- **L'identification des risques** : étape permettant de recenser les principaux risques compromettant l'atteinte des objectifs stratégiques. Un risque représente une menace ou une opportunité manquée. Il se caractérise par un événement, une ou plusieurs sources et une ou plusieurs conséquences.
- **L'analyse et matérialité des risques** : étape consistant à examiner les conséquences potentielles des principaux risques (conséquences qui peuvent être notamment financières, humaines, juridiques ou de réputation) et à apprécier leur possible occurrence.
- **Le traitement du risque** : étape permettant de choisir le(s) plan(s) d'action le(s) plus adapté(s) à la Banque. Pour maintenir les risques dans les limites acceptables, plusieurs mesures peuvent être envisagées : la réduction (au travers du dispositif de maîtrise des risques), le transfert (via couverture assurancielle), la suppression ou l'acceptation d'un

risque. Le choix du traitement s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque.

Le processus se finalise avec le reporting des risques auxquels la Banque est exposée. Cela englobe la surveillance et le pilotage de la gestion des risques, pilotage qui s'appuie entre autres sur des programmes de tests de résistance (p.ex., ICLAAP) et d'anticipation de crise (p.ex., plan de redressement) permettant à la Banque d'assurer l'adéquation entre son modèle d'affaires et sa capacité à supporter les risques auxquels elle s'expose dans la conduite de ses activités.



Note 3

3. Le profil de risque de la Banque

Les risques encourus par la Banque naissent des activités qu'elle conduit, dans l'environnement au sein duquel elle évolue, ainsi que de la stratégie commerciale poursuivie. La liste des risques auxquels la Banque est ou pourrait être matériellement exposée est établie annuellement dans le cadre du processus ICLAAP, créant ainsi le précurseur à la vérification de l'adéquation du cadre de gestion des risques de la Banque avec son profil de risque. Cette section fournit une vue de haut niveau sur les principaux éléments du dispositif y relatif. Le rapport Pilier 3 de la Banque en fournit une vue plus détaillée.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte, partielle ou totale, découlant de la défaillance de débiteurs ou de contreparties. Les activités de crédit à la clientèle, de marchés financiers et des capitaux pour compte propre sont exposées à ce risque.

Le risque de crédit émane des activités de remplacement de la Banque, avec d'une part les financements octroyés à ses clients et, d'autre part, le remplacement de ses liquidités excédentaires sur les marchés financiers et des capitaux.

La Figure 2 ventile les principaux postes de l'actif du bilan, exposant la Banque au risque de crédit dont ca. 3 Mia. EUR liés à la gestion de sa trésorerie et de son bilan au travers son activité de placement pour compte propre et ca. 8 Mia. EUR. lié à son activité de crédit à la clientèle. Le rapport Pilier 3 fournit par ailleurs des informations complémentaires sur l'exposition de la Banque au risque de crédit.

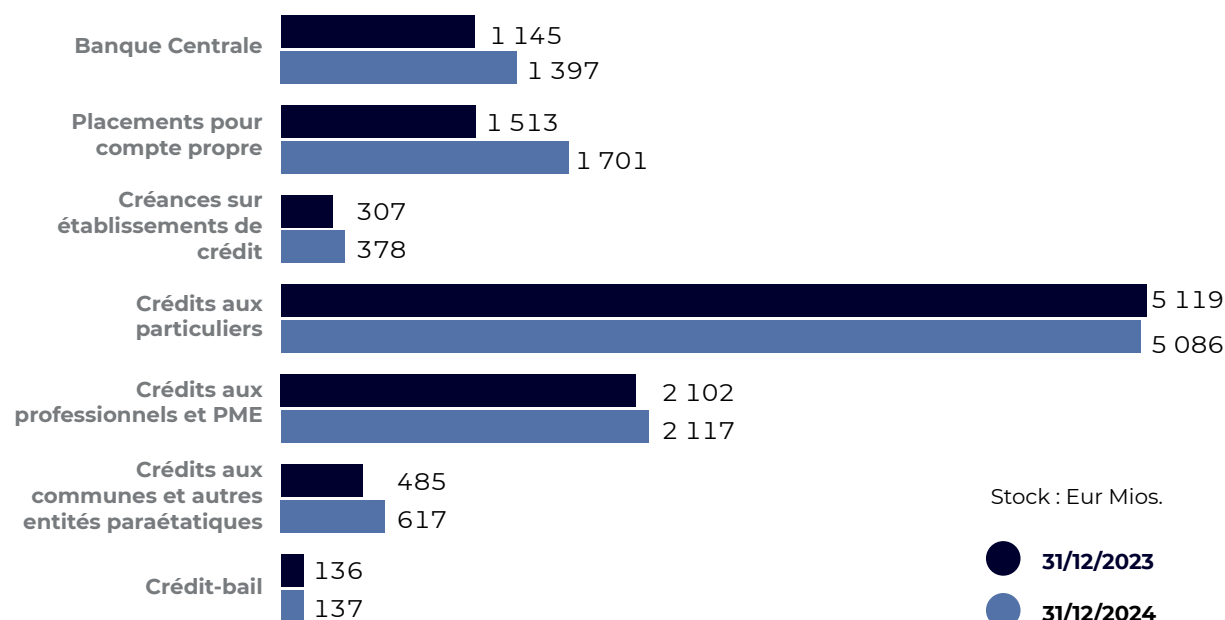


Figure 2 : Répartition des principaux encours de l'actif.

Note 3

Activités de crédit à la clientèle

Dans le cadre des activités de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis. L'octroi d'un financement se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

L'octroi et la surveillance des crédits suivent une structure décisionnelle hiérarchisée en différents organes de décision selon la complexité de l'engagement pris par la Banque. Dans le contexte d'une gestion prudente, la Banque veille à la capacité de remboursement du client, respectivement recourt à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement) pour limiter le risque de crédit.

La dégradation de la situation financière d'une contrepartie déclenche une procédure de classement suivant les réglementations en vigueur et peut conduire à l'inscription des créances sur une liste de surveillance. Un comité central de suivi des risques de crédit

pour toute l'organisation décide des actions de suivi pour les clients qui sont en retard de paiement ou en dépassement de leurs comptes. Concernant la reconnaissance des défauts, la Banque a implémenté une définition conforme aux prescriptions du comité de Bâle.

La Banque Commerciale et le Département Crédits agissent en qualité de première ligne de défense pour l'octroi et le suivi des crédits à la clientèle, le premier en tant que point de contact des clients, le second en tant qu'expert et analyste en la matière. Le service Credit Risk Management, en tant que seconde ligne de défense pour le risque de crédit, bénéficie d'un droit de veto dans les organes de décisions et opère un suivi de la qualité du portefeuille, notamment au travers du suivi de diverses métriques relatives à la qualité des actifs ou à la concentration sur certains types de contreparties ou de financements.

Activités de placement pour compte propre

Le Département Marchés Financiers & Trésorerie opère en tant que première ligne de défense dans le cadre du remplacement des liquidités excédentaires de la Banque pour compte propre.

A ce titre, il évolue dans un cadre de limites de ses investissements proposé par le service Credit Risk Management en sa compétence de seconde ligne de défense pour le risque de crédit. Ce cadre englobe les investissements monétaires (court terme) et obligataires (long terme) réalisés par la première ligne, en considérant des éléments tels que la qualité des contreparties avec une prévalence pour les contreparties notées investment grade, la liquidité des placements, ou encore la concentration sur certains secteurs d'activité. Un suivi quotidien du profil de risque du portefeuille est réalisé, notant également que la première ligne dispose d'outils informatiques lui permettant un suivi en temps réel de l'utilisation de ses limites.

Note 3

Risque de marché

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte de valeur d'instruments financiers résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Il s'agit notamment des prix de titres, des cours de change et des taux d'intérêt, des écarts de crédit.

La Banque n'ayant pas d'activité de négociation (« trading »), son exposition au risque de marché se matérialise au niveau du portefeuille bancaire. Elle découle de la transformation en actifs de ses passifs et de ses engagements hors-bilan, présentant des maturités et conditions d'intérêts non congruentes.

En tant que point d'entrée unique sur le marché des capitaux, le Département Marchés Financiers & Trésorerie agit en tant qu'acteur de première ligne pour la gestion de ce risque, opérant principalement sur ses composantes matérielles que sont le risque de base associé à la déformation de la courbe des taux d'intérêt, le risque d'option émergeant des optionnalités implicites inhérentes à certains produits bancaires (p.ex., produits

de dépôts sans maturité contractuelle), ou encore le risque d'écarts de crédit inhérent aux placements obligataires faits en réinvestissement de la liquidité excédentaire.

Le service Financial Risk Management opère un contrôle et suivi continu de ces risques en sa qualité de seconde ligne de défense pour le risque de marché, en conformité avec le cadre de limites imposé sur l'exposition aux risques de taux et d'écarts de crédit.

La Banque mesure le risque de taux selon les prescriptions de l'EBA. En l'occurrence, la sensibilité de la valeur économique à un choc à la hausse de 200 pb de la courbe des taux représentait 12 % de ses fonds propres de catégorie 1 au 31/12/2024, tandis que la sensibilité de son revenu d'intérêt à un choc à la baisse de 200 pb représentait 2,6 % des fonds propres de catégorie 1. Ces mesures prennent en considération les dérivés de couverture (IRS) déployés par la Banque, dont les métriques clés sont reprises au Tableau 1.

Le rapport Pilier 3 de la Banque présente des métriques additionnelles quant à ce risque.

Tableau 1 : Répartition géographique et coût de remplacement des IRS de couverture.

Zone géographique (Mios. EUR)		
	2024	2023
Luxembourg	8	8
Autres pays UEM*	1 327	754
Total	1 335	762

* Autres pays membres de l'Union économique et monétaire

Coût de remplacement global (Milliers EUR)		
	2024	2023
Échéance résiduelle inférieure à 1 an		
Échéance résiduelle supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans	350	30
Échéance résiduelle supérieure à 5 ans	27 161	31 705
Total	27 511	31 735

Note 3

Risque de liquidité

La Banque définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas être capable de répondre à ses obligations de paiement à tout moment, sans réaliser de pertes démesurées ; il peut ainsi être une conséquence directe d'un autre type de risque tel que le risque de crédit, opérationnel ou encore le risque de marché, voire d'un facteur d'aggravation tel la concentration.

Le refinancement des activités de crédit de la Banque s'effectue principalement par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent reste limité. Par ailleurs, la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances.

La Banque surveille et gère sa liquidité interne au moyen d'un suivi journalier par le Département Marchés Financiers & Trésorerie qui opère en tant que première ligne de défense. Le service Financial Risk Management, en sa qualité de seconde ligne de défense pour le risque de liquidité, opère un contrôle et suivi périodique du risque de liquidité. Diverses métriques et outils sont, pour ce faire, mobilisés :

- calibration des coussins de liquidité par l'exercice d'adéquation de la liquidité interne ;
- suivi périodique des indicateurs prudentiels LCR (Liquidity Coverage Ratio) et NSFR (Net Stable Funding Ratio) ;
- suivi périodique de la période de survie, estimée sur base d'un test de résistance interne ;
- suivi périodique de métriques internes, tel le quotient rapportant les dépôts aux financements accordés ou des indicateurs de concentration.

En cas de besoins de liquidité non planifiés, la Banque dispose de la possibilité de lever des financements sécurisés auprès de la Banque centrale du Luxembourg, via la participation à des opérations de politique monétaire et mise en pension de son portefeuille titres. Ces dispositions font partie intégrante du « Contingency Funding Plan Liquidity » de la Banque.

Le rapport Pilier 3 de la Banque présente les principales métriques y relatives.

Note 3

Risque opérationnel

Le risque opérationnel comprend le risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'événements extérieurs. Il peut être fréquemment identifié comme la cause d'un symptôme reflétant un risque d'une autre nature, financière ou non-financière.

La gestion de ces risques s'appuie sur le déploiement d'un cadre à cinq dimensions impliquant les premières lignes de défense ainsi que le service Operational Risk Management en tant que seconde ligne de défense :

- le traitement des incidents opérationnels ;
- la cartographie des risques opérationnels ;
- le déploiement du dispositif de maîtrise des risques ;
- la gestion assurancielle ;
- le suivi et l'information sur les risques opérationnels.

En outre, la Banque vise à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles et par un accès à des formations internes et externes.

Il est à noter que la Banque a défini une approche dédiée pour la gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication et à la sécurité de l'information afin de s'assurer que ces risques soient à un niveau acceptable ou, le cas échéant, que des plans de remédiation soient planifiés pour les atténuer. De même, la Banque dispose d'un Business Continuity Plan (BCP) et d'un Disaster Recovery Plan (DRP) qui définissent les procédures et mesures opérationnelles pour assurer la continuité des opérations critiques en cas de sinistre majeur, en marge du cadre de gestion des risques opérationnels.

Davantage d'informations sont fournies dans le rapport Pilier 3.



Note 4

Notes relatives aux états financiers

4.1 Échéancier des actifs financiers primaires

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

Au 31 décembre 2024	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2024
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	1 397 337 973,38	0,00	0,00	0,00	1 397 337 973,38
Créances sur les établissements de crédit	253 066 392,06	122 947 317,52	0,00	0,00	376 013 709,58
Créances sur la clientèle	328 123 896,13	549 917 868,63	805 358 962,17	6 043 417 530,18	7 726 818 257,11
Opérations de crédit-bail	1 729 589,96	8 326 003,45	106 890 231,06	16 614 734,98	133 560 559,45
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	166 832 583,43	264 998 783,28	1 069 774 420,84	183 690 897,73	1 685 296 685,28
TOTAL	2 147 090 434,95	946 189 972,87	1 982 023 614,08	6 243 723 162,90	11 319 027 184,80

(Chiffres exprimés en euros)

Note 4

(suite 4.1 échéancier des actifs financiers primaires)

Au 31 décembre 2023	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2023
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	1 145 359 547,57	0,00	0,00	0,00	1 145 359 547,57
Créances sur les établissements de crédit	260 387 436,73	44 975 600,00	0,00	0,00	305 363 036,73
Créances sur la clientèle	438 848 935,50	464 710 967,98	860 500 022,63	5 797 362 589,78	7 561 422 515,90
Opérations de crédit-bail	1 048 093,75	5 928 545,94	110 780 863,45	14 840 261,74	132 597 764,88
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	106 808 690,31	269 882 689,93	1 060 628 454,41	60 990 560,96	1 498 310 395,60
TOTAL	1 952 452 703,86	785 497 803,85	2 031 909 340,49	5 873 193 412,48	10 643 053 260,68

(Chiffres exprimés en euros)



Note 4

4.2 - Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées principalement avec la clientèle non-bancaire.

4.3 - Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs

mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

	Valeurs cotées 2024	Valeurs non cotées 2024	Total 2024
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 685 296 685,28	0,00	1 685 296 685,28
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	7 970 580,96	0,00	7 970 580,96
Participations	0,00	3 356 235,35	3 356 235,35
Parts dans des entreprises liées	0,00	28 187 762,05	28 187 762,05
TOTAL	1 693 267 266,24	31 543 997,40	1 724 811 263,63
	Valeurs cotées 2023	Valeurs non cotées 2023	Total 2023
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 498 310 395,60	0,00	1 498 310 395,60
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	7 969 989,68	0,00	7 969 989,68
Participations	0,00	1 567 180,10	1 567 180,10
Parts dans des entreprises liées	0,00	25 005 980,55	25 005 980,55
TOTAL	1 506 280 385,28	26 573 160,65	1 532 853 545,93

(Chiffres exprimés en euros)



Note 4

4.4 - Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Au 31 décembre 2024, le montant net des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date clôture du bilan est de 431 831 363,34 EUR (au 31 décembre 2023 : 376 691 376,87 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

	2024	2023
Titres du portefeuille des immobilisations financières	1 219 971 689,73	1 317 120 944,87
Titres du portefeuille de placement	465 324 995,55	181 189 450,73
Titres du portefeuille de négociation	0,00	0,00
TOTAL	1 685 296 685,28	1 498 310 395,60

(Chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2024, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 3 255 479,62 EUR (au 31 décembre 2023 : 2 092 246,51 EUR).

Au 31 décembre 2024, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières s'élève à 1 204 272 279,88 EUR (au 31 décembre 2023 : 1 268 979 365,95 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la juste valeur et la valeur nette comptable (incluant la provision forfaitaire) du portefeuille des immobilisations financières, hors prise en compte des agios et disagios cumulés, s'établit à -15 699 406,49 EUR (au 31 décembre 2023 : à -48 141 575,56 EUR).

Note 4

Au 31 décembre 2024, la proratisation cumulée des disagios et des agios depuis la date d'acquisition sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

	2024	2023
Disagios	7 660 184,52	5 140 350,64
Agios	6 238 336,05	10 940 293,08

(Chiffres exprimés en euros)



Note 4

4.5 - Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable, participations

Au 31 décembre 2024, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 461 303,06 EUR (2023 : 267 077,83 EUR).

Les participations ⁽¹⁾ détenues par la Banque sont les suivantes :

	Siège social	Fraction du capital détenu 31/12/24	Fraction du capital détenu 31/12/23
Europay S.C.	Luxembourg	12,50 %	12,50 %
Visalux S.C.	Luxembourg	7,90 %	7,90 %
Agroenergie S.à r.l.	Luxembourg	16,66 %	16,66 %
Lux-Fund Advisory S.A.	Luxembourg	8,24 %	7,84 %
Luxtrust Development S.A.	Luxembourg	0,46 %	0,46 %
Luxhub S.A.	Luxembourg	19,75 %	19,75 %
Luxconstellation S.A.	Luxembourg	10,33 %	-
Prolog Luxembourg S.A.	Luxembourg	11,00 %	-

⁽¹⁾ entités non consolidées

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la Banque ne détient aucune parts/actions dans des établissements de crédit.

Note 4

4.6 - Entreprises dans lesquelles la Banque détient plus de 20 % du capital

Dénomination et siège	Actions détenues en %	Comptes annuels arrêtés au	Devise	Capitaux Propres ^(*)	Résultat de l'exercice
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A. - Luxembourg	100,00 %	31/12/2024	EUR	13 462 220,30	229 922,21
Raiffeisen Vie S.A. - Luxembourg	49,00 %	31/12/2024	EUR	41 374 561,06	7 112 480,72
Raiffeisen Réassurance S.A. – Luxembourg	100,00 %	31/12/2024	EUR	6 800 000,00	0,00

** hors résultat de l'exercice
(chiffres exprimés en euros)*

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les parts dans des entreprises liées n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

4.7 - Autres actifs

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :

	2024	2023
Valeurs à recevoir à court terme	128 019,48	493 688,02
Autres	7 914 058,75	11 873 519,52
<i>Dont préfinancement cartes de paiement</i>	<i>7 479 999,00</i>	<i>9 879 799,00</i>
TOTAL	8 042 078,23	12 367 207,54

(Chiffres exprimés en euros)

Note 4

4.8 - Mouvements de l'actif immobilisé

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

Postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
1. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 324 701 338,24	234 176 644,88	-331 625 454,88	0,00	1 227 252 528,24	0,00	-7 280 838,61	1 219 971 689,73
2. Participations	2 645 405,53	1 909 788,97	0,00	0,00	4 555 194,48	-1 171 627,07	-27 332,08	3 356 235,35
3. Parts dans des entreprises liées	25 157 915,24	3 200 000	0,00	0,00	28 357 915,21	0,00	-170 153,19	28 187 762,05
4. Actifs incorporels dont :	32 777 157,57	457 325,50	0,00	0,00	33 234 483,07	-31 112 319,24	0,00	2 122 163,83
Concessions, brevets, marques ainsi que droits et valeurs similaires qui ont été acquis à titre onéreux sans faire partie des éléments d'un fonds de commerce	32 777 157,57	457 325,50	0,00	0,00	33 234 483,07	-31 112 319,24	0,00	2 122 163,83
5. Actifs corporels dont :	123 691 736,51	3 731 460,77	-6 414 807,03	0,08	121 008 390,33	-83 679 773,68	-726 074,66	36 602 541,99
a) Terrains, constructions, installations techniques, machines et agencements	88 760 068,54	2 295 522,51	-5 848 340,07	713 377,34	85 920 628,32	-51 303 735,51	-673 329,23	33 943 563,58
b) Systèmes informatiques et véhicules de société	25 105 120,70	613 078,97	-189 349,02	0,00	25 528 850,65	-24 257 988,75	-24 719,39	1 246 142,51
c) Matériel de bureau, mobilier et œuvres d'art	9 609 899,03	216 463,78	-344 652,34	77 200,89	9 558 911,36	-8 118 049,42	-28 026,04	1 412 835,90
d) Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	216 648,24	606 395,51	-32 465,60	-790 578,15	0,00	0,00	0,00	0,00

(chiffres exprimés en euros)

Note 4

4.9 - Actifs corporels

Au 31 décembre 2024, les actifs corporels comprennent pour 30 893 027,21 EUR (au 31 décembre 2023 : 32 262 115,95 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

4.10 - Créances sur des entreprises liées et sur des entreprises avec lesquelles le groupe a un lien de participation

Les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien

de participation relèvent des postes suivants (hors imputation de la provision forfaitaire) :

	Entreprises liées 2024	Participations 2024
Créances sur la clientèle	16 845 328,70	21 338 096,63
Opérations de crédit-bail	0,00	0,00
TOTAL	16 845 328,70	21 338 096,63
	Entreprises liées 2023	Participations 2023
Créances sur la clientèle	17 620 210,81	22 529 492,59
Opérations de crédit-bail	0,00	0,00
TOTAL	17 620 210,81	22 529 492,59

(Chiffres exprimés en euros)

Note 4

4.11 - Actifs en devises étrangères

Au 31 décembre 2024, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises, autres que l'euro, s'élève à 175 362 804,49 EUR (au 31 décembre 2023 : à 154 080 950,73 EUR).

4.12 - Actifs subordonnés

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la Banque ne détient pas d'actifs à caractère subordonné.

4.13 - Actifs donnés en garantie par la Banque

Au 31 décembre 2024, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour une valeur d'acquisition de 1 288 007 107,83 EUR (au 31 décembre 2023 : 1 209 787 546,80 EUR).

Au 31 décembre 2024, le montant des actifs effectivement donnés en garantie est 1 630 464,00 (au 31 décembre 2023 : 0 EUR).



Note 4

4.14 - Echancier des passifs financiers primaires

Au 31 décembre 2024	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2024
Dettes envers des établissements de crédit	7 891 167,81	23 586 840,81	38 238 991,22	5 032 361,36	74 749 361,20
Dettes envers la clientèle	8 523 693 496,48	844 834 262,45	892 428 200,06	84 995 251,32	10 345 951 210,91
dont :					
dépôts d'épargne à vue	1 018 442 180,07	0,00	0,00	0,00	1 018 442 180,07
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	20 735 000,00	34 470 651,18	88 601 688,36	1 110 000,00	144 917 339,54
autres dettes à terme et à préavis	3 242 764 370,40	810 363 611,27	803 826 512,30	83 885 251,32	4 940 839 745,29
Dettes représentées par un titre	0,00	250 000,00	0,00	0,00	250 000,00
Passifs subordonnés	0,00	75 000 000,00	37 272 500,00	70 000 000,00	182 272 500,00
TOTAL	8 531 584 664,29	943 671 103,26	967 939 691,88	160 027 612,68	10 603 223 072,11

Au 31 décembre 2023	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2023
Dettes envers des établissements de crédit	68 544 045,73	123 500 000,00	0,00	38 000 000,00	230 044 045,73
Dettes envers la clientèle	7 779 195 311,90	895 272 336,17	861 601 093,60	60 198 000,00	9 596 266 741,68
dont :					
dépôts d'épargne à vue	987 431 794,66	0,00	0,00	0,00	987 431 794,66
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	4 068 300,00	14 408 535,00	108 340 151,15	1 938 000,00	128 754 986,15
autres dettes à terme et à préavis	2 615 620 354,85	880 863 801,17	753 260 942,45	58 260 000,00	4 308 005 098,47
Dettes représentées par un titre	142 500,00	854 000,00	250 000,00	0,00	1 246 500,00
Passifs subordonnés	0,00	0,00	111 902 500,00	70 000 000,00	181 902 500,00
TOTAL	7 847 881 857,63	1 019 626 336,17	973 753 593,60	168 198 000,00	10 009 459 787,41

(Chiffres exprimés en euros)

Note 4

4.15 - Autres passifs

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	2024	2023
Suspens opérationnels	28 973 570,58	29 073 187,99
Créanciers privilégiés	23 705 288,91	21 533 539,05
Créanciers divers	7 393 775,62	8 148 282,39
TOTAL	60 072 635,11	58 755 009,43

(Chiffres exprimés en euros)

4.16 - Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés comprennent les emprunts subordonnés et les parts bénéficiaires.

Emprunts subordonnés

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Montant de l'emprunt (EUR)	Taux d'intérêt	Date d'émission	Echéance
60 000 000	2,75 %	22/05/2015	22/05/2025
30 000 000	2,50 %	11/07/2017	11/07/2027
40 000 000	2,75 %	17/05/2022	17/05/2032
30 000 000	5,00 %	04/07/2023	04/07/2033

Les charges d'intérêt sur les emprunts subordonnés s'élèvent pour l'exercice à 4 811 977,09 EUR (au 31 décembre 2023 : 4 063 967,20 EUR).

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Note 4

(suite 4.16 - Passifs subordonnés)

Parts bénéficiaires

Les parts bénéficiaires sont des créances perpétuelles subordonnées, nominatives et réservées aux détenteurs de parts sociales. Leur remboursement ne peut se produire qu'à la discrétion de la Banque, au moins cinq ans après la souscription, et est soumis à des restrictions, notamment à l'accord préalable de la CSSF.

La rémunération des parts bénéficiaires est discrétionnaire et pour autant qu'il y ait des éléments distribuables au sens du règlement (UE) no 575/2013, le conseil d'administration peut décider d'une distribution. Chaque part bénéficiaire peut bénéficier d'une rémunération ne pouvant dépasser la moyenne du taux directeur de la Banque centrale européenne pour facilités de dépôt sur les trois années civiles précédant la date de la décision du conseil d'administration de la Banque majorée de 4 %.

Montant des parts bénéficiaires

	2024	2023
Nominal (EUR)	22 272 500,00	21 902 500,00

(Chiffres exprimés en euros)

Pour l'année 2024, le taux de rémunération attribuable aux parts bénéficiaires est de 6 % (au 31 décembre 2023 : 4,96 %)



Note 4

4.17 - Provisions

Au 31 décembre 2024, le poste « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

	2024	2023
Provisions pour litiges	4 249 022,94	5 365 631,34
Provision forfaitaire sur éléments de hors-bilan	4 733 077,82	4 733 077,82
Provisions spécifiques pour engagements hors-bilan	4 799 210,57	4 882 851,76
Provisions pour charges	29 468 819,04	30 705 633,41
Autres provisions	37 000,00	37 000,00
TOTAL	43 287 130,37	45 724 194,33

(Chiffres exprimés en euros)

4.18 - Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 35 590 187,97 EUR résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2023 : 33 438 968,78 EUR).



Note 4

4.19 - Parts sociales émises, réserves, résultat de l'exercice et résultats reportés

Le capital social de la Banque est représenté par des parts sociales nominatives, incessibles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Le montant minimum de souscription immédiate par part sociale s'élève à vingt-cinq euros (25 EUR) et doit être immédiatement libéré au moment de la souscription. En outre, le conseil d'administration a la possibilité de demander au souscripteur le paiement d'une prime d'émission. Le paiement de cette prime d'émission devra être effectué dans son intégralité au moment de la souscription.

La part fixe du capital social de la Banque s'élève à cinq cent mille euros (500 000 EUR), représenté par vingt mille (20 000) parts sociales entièrement libérées. Le conseil d'administration n'est pas autorisé à réduire le capital social en dessous de cette limite.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social ou à le réduire sans pour autant toucher à la part fixe du capital social, notamment afin de permettre l'entrée et la sortie des associés. A cette fin, le conseil d'administration peut annuler ou émettre les parts sociales de toute catégorie selon les conditions qu'il détermine mais en accord avec les présents statuts.

Les primes d'émission payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront allouées pour en faire partie intégrale au fonds de réserve correspondant à la catégorie des parts sociales souscrites sur laquelle cette prime d'émission a été versée.

Les parts sociales sont réparties en trois catégories, dénommées « parts sociales de catégorie A », « parts sociales de catégorie B » et « parts sociales de catégorie C » et sont détenues comme indiqué à la note 1 « Généralités » du présent rapport.

Le nombre de parts sociales de catégorie C ne peut excéder le tiers du total des parts sociales si ce n'est dans la situation où les exigences légales et réglementaires luxembourgeoises et/

ou européennes relatives aux fonds propres de la société ne peuvent être autrement respectées.

La qualité d'associé, ainsi que le nombre et la catégorie des parts sociales dont chacun se trouve à tout moment titulaire, sont constatés par le registre de la société tenu conformément aux dispositions de la loi et contenant les mentions et écritures qui y sont prévues.

La liste des associés et les autres pièces et mentions requises seront déposées au registre de commerce et des sociétés conformément aux articles 813-4 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales. Les parts d'associés sont nominatives. Elles portent un numéro d'ordre.

Au 31 décembre 2024, la valeur des parts sociales émises de la Banque s'élève à 1 519 250 EUR (31 décembre 2023 : 1 381 925 EUR).

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5 % au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

Note 4

(suite 4.19 - Parts sociales émises, réserves, résultat de l'exercice et résultats reportés)

L'assemblée générale peut en outre décider de distribuer aux actionnaires un dividende dans le respect des dispositions des statuts et des dispositions prudentielles notamment en matière de liquidité, de solvabilité et de fonds propres réglementaires directement applicables à la société en vertu des réglementations luxembourgeoises et/ou européennes.

Pour ce qui est du dividende de catégorie A, il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux directeur de la Banque centrale européenne, augmenté de 1 %, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A.

Pour ce qui est du dividende de catégorie B, il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux directeur de la Banque centrale européenne, augmenté de 1 %, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B.

Pour ce qui est du dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de percevoir un montant en

espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la société à cette fin. Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales.

En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie C est affecté au fonds de réserve de catégorie C.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

	Parts sociales émises (fonds social)	Réserve légale	Autres réserves	Résultats reportés
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	1 381 925,00	130 262,50	476 381 111,02	0,00
Augmentation du fonds social				
Associés entrants	172 000,00	-	-	-
Associés sortants	-34 675,00	-	-	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023	-	-	-	43 868 209,24
Affectation du résultat				
- Transfert aux réserves	0,00	7 930,00	42 779 370,67	-42 787 300,67
- Rémunérations des parts bénéficiaires	0,00	-	-	-1 080 907,99
Arrondis	-	-	-	-0,58
Solde au 31 décembre 2024	1 519 250,00	138 192,50	519 160 481,69	0,00

(Chiffres exprimés en euros)

Note 4

4.20 - Dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2024	Participations 2024
Dettes envers la clientèle	11 793 484,19	1 077 477,61

	Entreprises liées 2023	Participations 2023
Dettes envers la clientèle	23 834 096,51	575 002,85

(Chiffres exprimés en euros)

4.21 - Passifs en devises étrangères

Au 31 décembre 2024, le montant global converti en EUR des éléments de passif libellés en devises, autres que l'euro, s'élève à 201 139 260,78 EUR (au 31 décembre 2023 : 174 477 056,32 EUR).

Note 4

4.22 - Passifs éventuels

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2024	2023
Garanties et autres substituts directs de crédit	122 577 190,26	126 310 091,55
Contre-garanties	183 958 681,36	248 461 841,38
TOTAL	306 535 871,62	374 771 932,93

(Chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les passifs éventuels ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

4.23 - Engagements

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2024	2023
Crédits confirmés, non utilisés	1 050 054 054,22	1 093 015 230,09

(Chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les engagements ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

Il existe des engagements qui ne sont ni repris au bilan, ni au hors bilan et qui concernent les engagements de payer dans le futur des loyers fixes pour immeubles loués ou pour des biens pris en location.

Note 4

4.24 - Opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché

Les opérations liées aux taux de change concernent soit des opérations de change à terme en couverture d'opérations de clients, soit des opérations de swap de trésorerie.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, aucune opération de change à terme ni aucune opération de swap de trésorerie n'était ouverte.

Les opérations liées aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées aux 31 décembre 2024 et 2023 concernent uniquement les Interest Rate Swaps.

Elles répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actif et de passif et se présentent de la façon suivante en fonction de leur durée résiduelle :

	2024 (en valeur notionnelle)	2023 (en valeur notionnelle)
Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))		
Jusqu'à 3 mois	-	-
Entre 3 et 12 mois	-	-
Entre 1 et 5 ans	457 775 000,00	259 875 000,00
De plus de 5 ans	877 227 909,23	501 899 715,58
TOTAL	1 335 002 909,23	761 774 715,58

(Chiffres exprimés en euros)

Note 4

(suite 4.24 - Opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché)

	2024 (en valeur de marché)	2023 (en valeur de marché)
Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))		
Jusqu'à 3 mois	-	-
Entre 3 et 12 mois	-	-
Entre 1 et 5 ans	6 960 370,63	5 623 364,95
De plus de 5 ans	-9 415 701,03	-20 195 145,83
TOTAL	-2 455 330,40	-14 571 780,88

(Chiffres exprimés en euros)



Note 4

4.25 - Services de gestion et de représentation

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune ;
- la détention d'avoirs de tiers ;
- la prise ferme de titres.

4.26 - Ventilation des produits par marché géographique

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union Européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

4.27 - Autres produits d'exploitation

Ce poste se décompose comme suit :

	2024	2023
Loyers perçus	2 004 323,65	1 839 685,59
Plus-values sur cession immobilisé	13 675,22	0,00
Plus-values de cession d'immeubles	2 281 348,70	755 746,07
Plus-values de cession de participations	0,00	18 371 161,89
Produits concernant des exercices antérieurs	1 653 631,18	2 276 066,65
Autres	1 037 372,09	305 310,21
TOTAL	6 990 350,84	23 547 970,41

(Chiffres exprimés en euros)

Note 4

4.28 - Autres charges d'exploitation

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes est composé des postes suivants :

	2024	2023
Provision pour développements informatiques & digitaux	849 520,40	3 630 000,00
Frais concernant des exercices antérieurs	2 104 727,05	699 658,72
Contributions FGDL/FRL*	3 065 943,00	4 126 921,79
Mise au rebut d'actifs immobilisés	498 349,39	69 419,35
Autres	385 944,77	497 736,63
TOTAL	6 904 484,61	9 023 736,49

(Chiffres exprimés en euros)

* Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg /
Fonds de Résolution Luxembourg

4.29 - Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels

Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.



Note 4

4.30 - Avances et crédits aux membres des différents organes et à la structure de direction de la Banque

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

	Avances et crédits au 31/12/2024	Engagements au 31/12/2024
Membres des organes d'administration et de surveillance	5 702	1 065
Membres de la structure de direction (35 personnes)	8 687	1 422
TOTAL	14 389	2 487

	Avances et crédits au 31/12/2023	Engagements au 31/12/2023
Membres des organes d'administration et de surveillance	5 742	2 129
Membres de la structure de direction (33 personnes)	7 577	2 746
TOTAL	13 319	4 875

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)



Note 4

4.31 - Effectif du personnel

Au cours de l'exercice 2024, l'effectif des collaborateurs employés par la Banque se ventile comme suit :

	Nombre 2024	Nombre 2023
Cadres dirigeants	35	33
Cadres et salariés	664	639
TOTAL	699	672

(chiffres exprimés en nombre moyen d'employés)

4.32 - Rémunération des membres des différents organes et de la structure de direction de la Banque

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions, ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

	Émoluments 2024	Pensions de retraite 2024
Membres des organes d'administration et de surveillance	706	0
Cadres dirigeants (35 personnes)	8 289	1 108
TOTAL	8 995	1 108

	Émoluments 2023	Pensions de retraite 2023
Membres des organes d'administration et de surveillance	503	0
Cadres dirigeants (33 personnes)	8 229	827
TOTAL	8 732	827

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

Note 4

4.33 - Honoraires du Réviseur d'entreprises agréé

Le montant total, hors TVA, des honoraires versés au réviseur d'entreprises Ernst &Young S.A., agréé pour les exercices 2023 et 2024 se décompose de la manière suivante :

	2024	2023
Contrôle légal des comptes annuels	259	252
Autres services d'assurance	0	0
Services de conseil fiscal	0	0
Autres services	0	20
TOTAL	259	272

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

Aucun honoraire n'a été versé au réviseur d'entreprises agréé, Ernst &Young S.A. pour les exercices 2023 et 2024 en relation avec d'autres services fournis aux entités contrôlées par la Banque.



Note 4

4.34 - Garantie des dépôts et fonds de résolution

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), a été remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que les dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un

objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, les obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de la contribution au Fonds de Résolution Luxembourg (FRL), respectivement lors de la constitution du Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL a atteint début de l'année 2024, 1 % des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1^{er} alinéa 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participants. Ce montant a été collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2023. Le montant cible ayant été atteint, aucune contribution n'a été versée en 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL qui avait été fixé à 0,8 % des dépôts garantis, tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi, des établissements adhérents a été atteint à la fin de l'année 2019. Les contributions ont été versées annuellement entre 2016 et 2019.

Maintenant que le niveau de 0,8 % est atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continuent de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8 % des dépôts garantis tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi.

Le montant payé en 2024 au titre de FGDL s'élève à 3 065 943,00 EUR.



Réseau d'agences sur le territoire

En 2024 Banque Raiffeisen disposait de 28 agences physiques et d'une Agence Online, implantées à travers le pays, afin d'assurer une proximité auprès d'une clientèle locale.



